PROJET

PÉDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE LA MUSSE

2026 – 2027

IFE La Musse - Hôpital La Musse – CS 20119 - 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
Tél. 02 32 07 29 35 – Courriel : ife@iflrs-lamusse.net
www.larenaissancesanitaire.fr

Table des sigles et des acronymes

Abréviation	Signification
AELM	Association des Etudiants La Musse
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
AMPS	Assessment of Motor and Process Skills
ANFE	Association Nationale Française des Ergothérapeutes
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ARS	Agence Régionale de Santé
CAC	Commission d'Attribution des Crédits
CAJT	Centre d'Accueil de Jour pour Travailleurs
CCAS	Centre Communal d'Action Social
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEPIA	Centre d'Evaluation Précoce et d'Intervention pour adolescents
CESU	Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
CEV	Commission d'Examen des Vœux
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CHI	Centre Hospitalier Intercommunal
CICAT	Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques
CM	Cours Magistral
CO-OP	Cognitive Orientation to daily Ocupational Performance
COTID	Community Occupational Therapy in Dementia
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVEC	Contribution de Vie Etudiante et de Campus
DD&RS	Développement Durable et Responsabilité Sociétale
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
ECTS	European Credit Transfer and Accumulation System
ENOTHE	European Network of Occupational Therapy in Higher Education
ERASMUS	EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students
ESAT	Établissement ou Service d'Accompagnement par le Travail
ETP	Éducation Thérapeutique du Patient
FPC	Formation Professionnelle Continue
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HETSL	Haute École de Travail social et de la Santé Lausanne
IA	Intelligence Artificielle
ICOGI	Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts
ICOPE	Integrated Care for Older People
IFA	Institut de Formation en Audioprothèse
IFAP	Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFE	Institut de Formation en Ergothérapie
IFLM	Institut de Formation La Musse
IFMK	Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
IFRES	Institut de Formation et de Recherche En Santé
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IMP	Institut Médico-Pédagogique
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité

JADE	Jury d'Attribution du Diplôme d'État
JSME	Journées Scientifiques du Master en Ergothérapie
LRS	La Renaissance Sanitaire
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MCPO	Modèle Canadien de la Participation Occupationnelle
MCRO	Mesure Canadienne du Rendement et de l'Engagement Occupationnel
MDH- PPH	Modèle du Développement Humain - Processus de Production du Handicap
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MOH	Modèle de l'Occupation Humaine
MOHOST	Model Of Human Occupation Screening Tool
OBQ	Occupational Balance Questionnaire
OSA	Occupational Self Assessment
OTIPM	Occupational Therapy Intervention Process Model
PPR	Pleasure, Productivity, and Restoration Profile
PRAP 2S	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Secteur Sanitaire et Social
QUEST	Quality Evaluation Stategy Tool
R2DE	Réseau Développement Durable en Ergothérapie
RG3PE	Recherche, Gestion de Projet et Pratiques Professionnelles en Ergothérapie
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RIFES	Recherche, Interprofessionnalité, Formation et Education en Santé
RNQ	Référentiel National Qualité
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SIFEF	Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français
SISM	Semaines d'Information sur la Santé Mentale

SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPS	Sciences Pour la Santé
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
TaPasS	Temps d'accompagnement Prévention activités Signifiantes et Santé
TD	Travaux Dirigés
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UI	Unité d'Intégration
UPEC	Université Paris-Est Créteil
WFOT	World Federation of Occupationnel Therapists

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

1ère PARTIE : PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE LA MUSSE 3

1. L'IFE au sein des instituts de formation La Musse 3
2. L'équipe 4
   - 2.1 Les permanents 4
   - 2.2 Les formateurs vacataires 7
3. Politique régionale en matière de formation 7
4. Gouvernance 8
5. Valeurs 9
6. Les missions de l'institut 10
   - 6.1 Les objectifs 10
   - 6.2 Les orientations 11

2ème PARTIE : L'ORGANISATION DE LA FORMATION 12

1. Les admissions 12
2. La scolarité 12
   - 2.1 L'organisation 12
   - 2.2 Le rythme 14
   - 2.3 La formation clinique : les stages 14
   - 2.4 L'évaluation 17
3. L'apprentissage 21
4. Les étudiants en situation de handicap 22

3e PARTIE : LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES 23

1. Actions et bilans 2025 – 2026 23
2. Projection pour l'année 2026 – 2027 26
   - 2.1 Les modalités pédagogiques 27
   - 2.2 La science de l'occupation 29
   - 2.3 Les modèles conceptuels, les outils d'évaluation et démarche professionnelle 30
   - 2.4 Le diagnostic en ergothérapie 32
   - 2.5 Les journées inter filières 32
   - 2.6 La recherche 33
   - 2.7 Le développement durable et la responsabilité sociale en ergothérapie 34
   - 2.8 La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP 2S) 35

2.9 La formation clinique / pratique 36
3. Les partenariats 37
3.1 Avec les établissements La Musse.....37
3.2 Sur le territoire 39
4. Démarche qualité.....40

CONCLUSION.....41

SOMMAIRE DES ANNEXES…….. 42

PLAN DES LOCAUX

INTRODUCTION

Ce 14ème projet pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse (IFE) s'applique pour l'année scolaire 2026/2027.

Il sera validé à l'occasion de la prochaine Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) qui se réunira le mercredi 18 novembre 2026, conformément à l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il permet de répondre aux objectifs fixés par la région Normandie et à l'enjeu de formation de professionnels en lien avec les besoins de santé. Ceux-ci sont validés par l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), sous couvert de la Fondation la Renaissance Sanitaire, organisme gestionnaire de l'institut, et en lien avec les instituts de formations en ergothérapie du CHU de Rouen et de l'IFRES d'Alençon.

Il s'appuie sur les arrêtés du 05/07/2010 relatif au diplôme d'État d'Ergothérapeute (NOR AFSH1400681A) qui précise entre autres son contenu, et du 10/06/2021 relatif aux autorisations des instituts et du 17/01/2020 relatif à l'admission.

Il a pour but de préciser les objectifs de la formation, l'organisation pédagogique et environnementale des études au sein de l'institut, ceci, afin d'accueillir au mieux les étudiants, en respectant au plus près les textes en vigueur et en assurant une formation de qualité, avec l'apport des spécificités et particularités locales.

Il est support à la formation de futurs ergothérapeutes, en adéquation avec les besoins en santé de la population.

Selon l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE), les ergothérapeutes sont des « professionnels de santé qui fondent leur pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. »

La profession d'ergothérapeute (Occupational Therapist) est règlementée par le Code de la Santé Publique (L4331-1 et R4331-1) et nécessite une formation de 3 ans fixée par le Ministère chargé de la Santé.

L'objectif de l'ergothérapie (Occupational Therapy) est de « favoriser la santé et le bien-être, en accompagnant les personnes dans la réalisation d'activités qui ont du sens pour elles, qu'elles souhaitent faire, qu'elles ont besoin de faire, ou que l'on attend d'elles » *(traduction WFOT 2025 ; consensus France, Belgique, Canada, Luxembourg).*

Les Ergothérapeutes sont les seuls professionnels de santé à pouvoir revendiquer l'appellation pleine et entière du titre d'Occupational Therapist (ANFE, juillet 2019).

1ère PARTIE : PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE LA MUSSE

1. L'IFE au sein des instituts de formation La Musse

Les instituts de formation en ergothérapie, en masso-kinésithérapie et en audioprothèse sont implantés dans le parc de l'hôpital La Musse, dans des locaux, dédiés à la formation.

Pour les étudiants, la vie étudiante s'organise autour d'un véritable « campus » constitué d'un bâtiment principal situé à l'entrée du parc de l'hôpital, ainsi qu'un bâtiment « annexe » à proximité en contrebas. Plus loin dans le parc, des bâtiments d'hébergement sont implantés permettant de loger plus de 500 étudiants.

Le bâtiment principal (cf. visite virtuelle 360° sur le site : https://www.larenaissancesanitaire.fr/institut-formation-ergotherapie-la-musse.php), comprend un amphithéâtre d'une capacité d'une centaine d'étudiants, des salles de cours magistraux (CM) de soixante-dix et quarante places, modulables grâce à des

cloisons amovibles, ainsi que des salles de travaux dirigés (TD) de trente et quinze places. Si certaines salles sont spécifiquement attribuées à un institut en raison de leur aménagement, la majorité sont mutualisées, ce qui facilite la gestion et l'organisation des enseignements. L'ensemble des salles est équipé de tables, chaises, ordinateurs et vidéoprojecteurs.

Le bâtiment dit « annexe » abrite, quant à lui, une salle d'activités et deux salles de TD.

Les locaux sont en libre accès afin de permettre aux étudiants de travailler. Une médiathèque est mise à leur disposition ainsi qu'un foyer convivial pour les temps de travail personnel, de détente ou de réunion. Des distributeurs de boissons et de nourriture, ainsi que des réfrigérateurs et des micro-ondes sont également mis à disposition. Par ailleurs, des panneaux d'affichage dédiés sont mis à leur disposition pour communiquer et partager librement leurs informations. Enfin, une salle située dans l'un des bâtiments de la résidence étudiante est dédiée à l'Association des Etudiants La Musse (AELM), qui peut s'y réunir, se distraire et entreposer son matériel.

Les étudiants disposent de parkings qui leurs sont réservés devant les instituts, à l'entrée de l'hôpital, ainsi qu'à proximité des terrains de tennis et autour des résidences étudiantes.

Ils ont la possibilité de commander leur repas auprès du CROUS, qui propose, sur réservation, des formules de restauration rapide à tarif étudiant.

Les instituts facilitent les activités conviviales organisées au cours de l'année, à condition qu'elles se déroulent dans le respect du règlement intérieur et des personnes hospitalisées

2. L'équipe

2.1 Les permanents

L'équipe administrative est composée :

- D'un directeur, Cécile FARNY, ergothérapeute, cadre de santé et titulaire d'un master Recherche, Gestion de Projet et Pratiques Professionnelles en Ergothérapie

(RG3PE). Sa mission est précisée par l'arrêté du 31 juillet 2009. Elle assure aussi des missions d'enseignements et encadrement pédagogique auprès des étudiants ;

- D'une assistante de direction, Christelle CORDIER, placée sous la responsabilité d'Aurore DUBOIS, responsable du pôle administratif. Elles assurent l'ensemble des tâches de gestion administrative liées à la scolarité des étudiants, depuis leur admission jusqu'à l'organisation du Jury d'Attribution du Diplôme d'État (JADE). Elles constituent l'interface opérationnelle entre les étudiants, les enseignants et les responsables pédagogiques, et assurent également le lien avec les services de l'hôpital La Musse et des autres structures partenaires.

L'équipe pédagogique est composée :

- *Pour les étudiants de 1ère année* : Arnaud SCHABAILLE, ergothérapeute, cadre de santé, titulaire d'une licence des Sciences de l'éducation et d'un Master STAPS, en co-responsabilité avec Julien HEREDIA, sociologue, titulaire d'un master recherche et spécialisé en sociologie de la santé.

- *Pour les étudiants de 2ème année* : Manon DEPITRE, ergothérapeute, en préparation du concours de cadre de santé, en co-responsabilité avec Julien HEREDIA, sociologue, titulaire d'un master recherche et spécialisé en sociologie de la santé.

- *Pour les étudiants de 3ème année* : Delphine BOISHUS, ergothérapeute, cadre de santé, certifiée Formateur de Formateurs d'Acteurs PRAP 2S par l'INRS, et Julie LOUVET, ergothérapeute.

- Pour la coordination et gestion des stages : Isabelle VINCHON, cadre de santé, à mi-temps.

Leurs missions sont :

- D'organiser l'année de formation en lien avec les enseignants vacataires dont ils assurent la planification des interventions, l'accueil et la coordination
- D'assurer le suivi individuel et collectif des étudiants de l'année de référence
- De réaliser des enseignements en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD)
- De travailler en lien avec les équipes des instituts de formation en masso-kinésithérapie et audioprothèse la Musse ainsi qu'avec l'équipe administrative
- D'assurer le suivi pédagogique avec les tuteurs de stage en lien avec Isabelle VINCHON.

En complément, certains membres de l'équipe sont investis dans des instances représentatives et dans l'enseignement universitaire ou professionnel :

- Cécile FARNY, membre du réseau R2DE, coordinatrice du groupe stages du Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français (SIFEF), membre du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du CHU de Caen, intervient dans l'UFR santé université de Rouen (UE santé mondiale, UE santé publique et M1 et M2 RIFES).
- Arnaud SCHABAILLE, Président du conseil d'administration de l'ANFE, formateur national à l'utilisation de la MCRO et à la méthode COTID.
- Delphine BOISHUS, membre du collectif vie intime affective et sexuelle, et du groupe PRAP 2S du SIFEF.
- Isabelle VINCHON, membre du groupe stage du SIFEF

Le souhait est d'intégrer les nouveaux membres de l'équipe dans les différents groupes de travail du SIFEF (démarche professionnelle, recherche…).

L'équipe est complétée par Catherine GERBOUIN, référente prévention santé et qualité de vie des étudiants des trois Instituts de Formation La Musse (IFLM). Elle met en place des actions de sensibilisation et de prévention à destination des apprenants des trois instituts.

L’équipe est investie dans l’animation des groupes créés dans le cadre de la qualité de vie des étudiants développés cette année sur les thématiques de la santé mentale, des violences sexistes et sexuelles, du dérèglement climatique et développement durable.

2.2 Les formateurs vacataires

L’équipe des formateurs vacataires est constituée d’ergothérapeutes, de cadres de santé ergothérapeutes, de médecins et d’experts dans des domaines particuliers, universitaires pour certains. Dans le cadre général du projet de formation et des missions de l’IFE, ils ont la responsabilité d’enseignements, d’interventions ponctuelles, d’activités d’évaluation et participent pour certains aux instances de gouvernance.

Certains sont maîtres de mémoire sous la condition d’être ergothérapeute ayant réalisé au moins un mémoire. Ils ont pour mission d’accompagner 1 à 3 étudiants de troisième année, dans l’élaboration de leur travail de recherche en favorisant leur questionnement. Ce sont des professionnels affectés par l’équipe pédagogique aux étudiants en fonction de leurs champs de compétences et du sujet de l’étudiant. Ils participent au jury de soutenance du mémoire.

3. Politique régionale en matière de formation

La loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a confié aux régions des compétences en matière de formation sanitaire et sociale, permet d’assurer le financement d’une partie de la formation et la gestion d’aides individuelles. Elle définit la politique de formation du secteur sanitaire, social et médicosocial. Ainsi, la région Normandie a précisé le 22 décembre 2020, par un avenant à l’arrêté portant autorisation à l’IFE, après avis de l’ARS, l’autorisation d’accueillir, depuis la rentrée de septembre 2021, 37 étudiants par année, toutes voies de sélection confondues. Le 11/10/2024, elle autorise à dispenser la formation Ergothérapeute dans le cadre de la nouvelle carte des formations paramédicales pour la période 2025-2030.

L'ARS de Normandie contrôle la conformité règlementaire des dispositifs de formation des professions de santé. Elle accompagne l'institut sur le plan pédagogique. Elle valide la procédure d'admission. Elle préside l'instance de gouvernance des instituts d'ergothérapie et de kinésithérapie (ICOGI), comme le précise l'arrêté du 17 avril 2018 qui modifie l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) assure la délivrance des diplômes.

4. Gouvernance

L'Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifie l'arrêté du 21 avril 2007.

Il précise les règles de gouvernance de l'IFE, applicable pour la rentrée universitaire.

Il demande de constituer une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) et trois sections pour le traitement pédagogique des situations individuelles, des situations disciplinaires et de la vie étudiante.

L'ICOGI est présidée par l'ARS. Elle donne un avis sur le budget de l'IFE, les ressources humaines, la mutualisation des moyens avec d'autres instituts, l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique, le rapport annuel d'activité pédagogique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les bilans annuels d'activité des trois sections, la cartographie des stages et l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation. Elle valide le projet pédagogique, le règlement intérieur et la certification de l'institut.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants rend des décisions sur les situations individuelles pour des étudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, pour des demandes de redoublement formulées par les étudiants et pour des demandes d'une période de césure.

La section pour le traitement des situations disciplinaires est relative aux fautes disciplinaires, elle est présidée par le directeur de l'IFE. A l'issue des débats, celui-ci peut décider d'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme ou exclusion.

La vie étudiante est facilitée par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) qui doit permettre l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Dans ce cadre, ils peuvent demander des subventions pour des projets justifiés.

5. Valeurs

Les valeurs de l'IFE sont portées depuis la création des instituts par tous les étudiants et les équipes soit :

- Respect de la personne : l'étudiant est au cœur du dispositif et l'accompagnement pédagogique prend en compte les diversités de chacun. Chaque projet est individualisé

- Solidarité et convivialité : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. L'institut crée les conditions pour faciliter l'apprentissage dans un objectif de cohésion et de bienveillance. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont soutenus

- Égalité et équité : le directeur de l'institut est garant de l'application et du respect des textes règlementaires dont le règlement intérieur. Il s'engage à appliquer les mêmes dispositions pour chaque étudiant, tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives. Dans ce contexte il s'engage à tenir compte de la singularité de chacun

- Autonomie : les moyens pédagogiques mis en œuvre permettent à l'étudiant de développer ses aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'analyse

- Collaboration / coopération / interprofessionnalité : dans la perspective de l'accompagnement de la personne en situation de handicap, l'étudiant doit connaitre les activités des autres professionnels de santé, mais aussi appréhender et s'approprier les moyens et modalités nécessaires pour travailler avec les autres professionnels comme avec son entourage. Il s'agit de montrer que chaque professionnel est complémentaire dans la prise en soin de la personne. La

mutualisation de moyens avec l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) et l'institut de formation d'audioprothésistes (IFA) facilitent cette compréhension mutuelle ; elle est complétée par une dynamique établie avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) et l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) d'Evreux

- Éthique et déontologie professionnelle : les règles sont abordées dès le début et tout au long de la formation, elles induisent la réflexion et l'échange.

6. Les missions de l'institut

6.1 Les objectifs

Les objectifs de l'IFE sont de permettre à chaque étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer son futur métier. Cela requiert d'apprendre et de s'approprier des savoirs théoriques et pratiques, de les articuler entre eux, mais aussi et surtout de les transférer dans des situations professionnelles variées.

Les finalités de la formation en ergothérapie sont donc :

- De se préparer à l'obtention du diplôme d'État d'ergothérapeute
- De développer des compétences nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie dans le contexte de santé actuel
- De s'initier à la pluralité des activités, des organisations et des modes d'exercice
- De développer la relation thérapeutique
- De développer la communication interprofessionnelle
- De s'approprier les orientations de l'ergothérapie se basant sur la/les science(s) de l'occupation
- De s'ouvrir à l'esprit d'analyse et à l'initiation à la recherche
- De participer à la promotion de l'interdisciplinarité et à la collaboration pluri professionnelle.

Cette formation doit permettre aux futurs ergothérapeutes :

- D'exercer la profession dans les différents domaines de pratiques avec la meilleure adaptation possible au marché de l'emploi ;
- De s'adapter aux évolutions conceptuelles et technologiques régissant la profession.

6.2 Les orientations

Les orientations de l'IFE vont permettre de participer à la construction de l'avenir de la profession qui a opéré un changement de paradigme en intégrant dans la formation de base les Sciences de l'Occupation, conformément aux recommandations internationales (World Federation of Occupationnel Therapists - WFOT). Les enjeux nationaux sont eux aussi ambitieux, avec entre autres la réingénierie des études en ergothérapie qui est attendue, en promouvant l'interprofessionnalité, la mutualisation et la recherche.

La participation active de l'IFE dans cette rénovation des programmes nationaux positionne l'IFE comme acteur du changement et de cette dynamique.

Les valeurs de l'IFE évoquées plus haut permettent de déduire quatre finalités qui amèneront les étudiants à :

- Développer : l'autonomie, les capacités d'adaptation, les capacités d'analyse et de réflexivité, l'esprit critique, la créativité et la responsabilité,
- Susciter : une réflexion et un questionnement d'ordre éthique et déontologique qui favorise l'ouverture et l'engagement du futur professionnel ;
- Permettre : l'acquisition de compétences spécifiques et transversales liées au champ d'intervention définies par le métier ;
- Contribuer : à promouvoir et faire évoluer l'ergothérapie par le leadership professionnel.

2ème PARTIE : L'ORGANISATION DE LA FORMATION

1. Les admissions

Les admissions pour intégrer l'IFE se font directement sur la plateforme Parcoursup pour la majorité des candidats ou via un dossier à déposer à l'IFE pour les candidats répondant aux critères de la Formation Professionnelle Continue (FPC). Les dossiers sont étudiés conformément au processus national par une Commission d'Examen des Vœux (CEV) agréée.

La capacité de l'IFE est de 37 places soit 34 par Parcoursup et 3 pour les candidats de la FPC.

Les candidats relevant de la FPC doivent justifier d'une durée minimale de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date du dépôt de dossier et peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'ARS. L'étude des dossiers est réalisée par l'ensemble de l'équipe pédagogique puis les candidats sont reçus en entretiens, en visioconférence par le directeur et un des responsables pédagogiques.

2. La scolarité

2.1 L'organisation

Les enseignements théoriques et pratiques de l'année 2026/2027 sont conformes aux préconisations de l'arrêté du 05/07/2010 (ANNEXE I et ANNEXE II).

La formation a donc été articulée sur le principe de l'alternance : les apports théoriques, pratiques et les mises en situation cliniques s'enrichissent mutuellement pour accompagner le processus de professionnalisation et permettre à l'étudiant d'acquérir une démarche professionnelle.

Elle se déroule en trois années, découpées en six semestres, ce qui représente 2 000 heures d'enseignements théoriques et pratiques, soit 794 heures de CM et 1 206 heures de TD, et de 1 260 heures de stages ainsi que 1 888 heures de travail personnel.

L'ingénierie pédagogique est regroupée en six domaines, soit 39 Unités d'Enseignements (UE) qui permettent l'obtention de 10 compétences et des 180 ECTS (European Credits Transfer System / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État. Trois de ces domaines sont des savoirs universitaires (1,2,5) et sont en complément de trois domaines professionnels (3,4,6), nécessaires pour l'obtention du grade de licence.

1- Sciences humaines, sociales et droit,

2- Sciences médicales,

3- Fondements et processus de l'ergothérapie,

4- Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,

5- Méthodes de travail,

6- Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel :

- Compétence 1 : évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique
- Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
- Compétence 3 : mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie
- Compétence 4 : concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visées fonctionnelles ou d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
- Compétence 5 : élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
- Compétence 6 : conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
- Compétence 7 : évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle

- Compétence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Compétence 9 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Compétence 10 : former et informer.

Au cours de chacun des semestres, à l'exception du premier, une Unité d'Intégration (UI), concourt aussi à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

L'accent a été mis sur la transversalité des UE. L'IFE s'appuie sur les retours semestriels des étudiants, faits systématiquement, et ceux des enseignants pour favoriser le développement des compétences.

2.2 Le rythme

Le rythme est imposé par l'alternance des périodes de formation dans les locaux de l'institut, avec les périodes de formation clinique en stage et des périodes de vacances. Ces périodes ne correspondent pas toujours au calendrier de vacances de notre zone de référence. Un calendrier précis est communiqué en début de formation.

Tous les enseignements à l'institut sont en présentiel et obligatoires. Certains cours peuvent être dispensés en visioconférence avec l'IFE de Rouen. D'autres cours sont mutualisés avec l'IFMK La Musse. Des enseignements pratiques sont dispensés sur d'autres sites d'Evreux par exemple au Centre de Formation des Apprentis (CFA), à la pédagothèque d'Evreux, au musée d'Évreux…

Le calendrier 2026/2027 est en annexe de ce projet pédagogique.

2.3 La formation clinique : les stages

La formation clinique totale est de 1 260 heures, soit 36 semaines de 35 heures. Elle s'appuie sur un processus de professionnalisation reposant sur un rythme d'alternance entre apports théoriques, pratiques et formation clinique.

Au nombre de 5 sur la totalité de la formation, les stages sont organisés en alternance avec les enseignements afin d'engendrer un processus d'intégration pratique des connaissances, de professionnalisation et de structuration du projet professionnel de l'étudiant. La planification des stages a été adoptée à la suite d'un consensus de l'ensemble des instituts de formation.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin
L1						S2				
L2	S3								S4	
L3			S5				S6			

Les stages sont sous la responsabilité pédagogique d'un tuteur ergothérapeute.

La validation des acquis de stage est soumise à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) à la suite de l'étude du portfolio de l'étudiant et de la vérification du nombre d'heures réalisé en stage requis.

L'étudiant doit réaliser au moins un stage dans chacun des domaines suivants :

- Soins de suite et de réadaptation, de courte ou de longue durée, devenus soins médicaux et de réadaptation
- Soins en santé mentale
- Interventions sur les lieux de vie (domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, …).

Ils sont choisis dans la liste des stages dits « qualifiants », agréés par l'IFE. Ce choix respecte les obligations règlementaires tout en s'efforçant de favoriser un parcours choisi et motivé par l'étudiant.

Les stages sont soumis à :

- L'élaboration d'une convention

- La transmission d'un document qui précise les modalités d'encadrement (ce document est confié à l'étudiant avant chaque départ en stage ; il peut constituer une référence en cas de litige ou aider le tuteur à identifier le projet d'encadrement souhaité par l'institut)

- La transmission du portfolio, document de suivi et d'évaluation qui permet de tracer les validations des éléments de compétences des étudiants.

L'acquisition des compétences en situation clinique se fait progressivement au cours de la formation.

À l'issue de chaque stage, le tuteur de stage précise l'acquisition de chaque compétence en rapport avec le niveau de l'étudiant (niveau 1 attendu aux semestres 2 et 3, niveau 2 attendu aux semestres 4 et 5, niveau 3 attendu au semestre 6), sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

Certains étudiants pourront être co-tutorés par un responsable pédagogique, pour les stages ne comportant pas d'ergothérapeute. Ils seront accompagnés sur place par un référent qui n'est donc pas ergothérapeute et par le responsable du stage et à distance par un co-tuteur ergothérapeute affecté par l'IFE. Celui-ci se rend au sein de la structure pour l'élaboration des objectifs, puis pour assurer les bilans de mi et de fin de stage. Parallèlement, des rendez-vous réguliers entre le co-tuteur ergothérapeute et l'étudiant sont organisés en présentiel ou en distanciel afin d'assurer un suivi régulier des actions. Ce système permet d'augmenter l'offre de stage locale, initie une plus-value à la présence d'une expertise ergothérapique dans la structure et ainsi peut permettre aussi la création de postes.

La réalisation de stages à l'étranger est possible en troisième année, après validation d'un projet présenté en deuxième année. La faisabilité du stage est abordée en entretien individuel avec le directeur et les responsables pédagogiques. L'IFE aide l'étudiant dans ses démarches administratives. Ils peuvent réaliser des stages en Europe (dont la Suisse), avec ERASMUS + et dans le monde, avec ERASMUS Mundus.

Le Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français (SIFEF) permet des placements hors région Normandie quand l'étudiant en formule la demande. Des règles communes concernant la prospection, l'affectation, mais aussi la communication sont appliquées par la majorité des instituts. Par exemple, c'est à l'institut de proposer les places de stages aux étudiants, ils ne doivent pas prospecter.

Toutefois il a noté un important travail de prospection pour chaque stage. En effet, la profession est soumise à une forte mobilité professionnelle liée aux départs d'ergothérapeutes vers d'autres régions ou vers d'autres activités, ou bien par l'arrivée de jeunes diplômés en poste qui nécessitent d'assoir leurs expertises dans les structures avant d'accompagner un étudiant.

Les équipes de l'IFE augmentent chaque année le nombre de terrains de stage par une prospection active. Elles renforcent les liens avec les terrains de stage par des échanges téléphoniques, ou en se déplaçant pour visiter les locaux et rencontrer les responsables et les ergothérapeutes. Elles animent chaque année une journée d'information et de réflexion gratuite pour faciliter l'encadrement des stagiaires et renforcer les liens avec et entre les tuteurs. Cette journée est programmée pour le 18 mars 2027.

2.4 L'évaluation

- Examen et contrôle continu

Les périodes et les modalités des épreuves d'examens sont fixées par le directeur et l'équipe pédagogique de l'IFE. Elles sont communiquées et rappelées aux étudiants dès la rentrée.

Les examens sont planifiés en séries d'épreuves écrites ou orales, semi-semestrielles et/ou semestrielles, complétées par une modalité de contrôle continu (travaux de groupes et dossiers par exemple). La validation de plusieurs UE peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque UE sont alors identifiables.

Des règles spécifiques ont été établies pour l'organisation et le déroulement des épreuves individuelles sur table à l'IFE. (ANNEXE III)

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de groupes et des travaux individuels réalisés en dehors des sessions d'examen sur table (exemple : le mémoire d'initiation à la recherche, dossier sur l'aménagement d'un site urbain…), l'étudiant doit compléter une charte d'utilisation de l'IA. (ANNEXE IV)

Enfin, dans le cadre de travaux de groupe, et afin de valider l'implication (ou non) de chaque étudiant dans le groupe, une fiche d'appréciation individuelle des travaux de groupe est à compléter par chaque étudiant. (ANNEXE V)

Le nombre de crédits affectés à chaque UE est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents pour la 1ère et la 2ème année, et elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire suivante. À la seconde session, l'étudiant est convoqué aux examens correspondants aux UE non acquises du ou des semestre(s) non acquis. Pour les troisièmes années, la session 2 a lieu entre février et mai de l'année universitaire en cours pour le semestre 5 et entre juin et septembre de l'année universitaire en cours pour le semestre 6.

Lorsque dans une UE un examen pratique est organisé en première session, l'épreuve de seconde session peut être pratique, théorique ou prendre la forme d'un examen oral.

L'absence à un contrôle évaluant les UE entraîne la note zéro.

- Validation – Capitalisation – Compensation

Au sein de chaque semestre, certaines UE sont compensables à condition de ne pas obtenir une moyenne inférieure à 09/20 à l'une des deux UE. Il faut également tenir compte du coefficient de chaque UE. La liste des UE compensables de chaque semestre est communiquée aux étudiants en début d'année et sont précisées dans l'arrêté du 05/07/2010.

Une année est validée dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent, ou par compensation entre les UE qui la composent (moyenne des moyennes des UE, affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10 sur 20).

- Progression

Les modalités de validation et de capitalisation des ECTS sont fixées par l'arrêté du 5 juillet 2010.

Chaque UE est validée quand la moyenne des notes de l'UE est supérieure à 10/20.

Pour certaines UE, dans chaque semestre une règle de compensation peut s'appliquer dans le cas où la moyenne de chaque note d'une UE est comprise entre 9 et 10. Dans ce cas c'est le nombre d'ECTS de chaque UE qui vaut coefficient.

Pour les UE non compensables dont la moyenne des notes est comprise entre 9 et 10, la commission d'attribution des crédits peut en accorder l'obtention (sessions de CAC en mars et juin).

Les intitulés des UE compensables et non compensables sont rappelés en début de chaque année par le responsable pédagogique.

Dans le cas où la moyenne des notes de l'UE est inférieure à 10 et en l'absence de mesures de compensation (entre UE ou par décision de jury), l'étudiant :

- est convoqué en session 2 (rattrapage) et il est informé de la date par le responsable pédagogique de son année,

- doit présenter à nouveau les épreuves pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10 dans chaque UE déficitaire. Il garde le bénéfice des notes supérieures à 10.

Le programme et les modalités des épreuves de session 2 correspondent à ceux de la session 1.

- Règles de passage en année supérieure :

  - Si toutes UE sont validées en session 1 ou 2, les 60 ECTS sont obtenus en fin d'année. L'étudiant est alors admis a passé en année supérieure sans condition.

  - Si une ou plusieurs UE restent déficitaire(s) à l'issue de la session 2 :

    Entre 30 et 47 ECTS systématiquement un redoublement est proposé à l'étudiant.

    Entre 48 et 60 ECTS l'étudiant passe en année supérieure et sera convoqué à la session 3 puis éventuellement 4. Les mêmes règles d'organisation de déroulement et de validation de la session 1 et 2 sont appliquées aux mêmes périodes.

    Inférieure à 30 ECTS l'étudiant peut demander un redoublement après avis du directeur.

Attention le passage de 2ème en 3ème année ne peut pas se faire avec des UE déficitaires de première année.

- Redoublement

Les UE obtenues sont conservées par l'étudiant. Il est tenu de suivre les cours et TD des UE restant à valider. Un contrat pédagogique formalise les modalités d'organisation de son cursus aménagé.

Toutefois, l'équipe pédagogique peut recommander à l'étudiant d'assister à certains CM ou TD relevant d'UE déjà validées lorsqu'elle estime que cela contribuera au renforcement de ses compétences et/ou facilitera la validation d'autres UE

L'étudiant est tenu de se présenter à l'ensemble des épreuves et examens des UE non validées lors de la session de rattrapage.

- Limites de sessions d’examen

L’étudiant :

- ne peut se présenter à plus de six sessions d’examens des semestres 1 à 5.
- ne peut pas présenter à plus de quatre sessions du semestre 6 (convocation JADE).
- s’expose, en cas de dépassement de ces limites, à une exclusion de la formation.

3. L’apprentissage

L’IFE s’est engagé vers la création de places de contrat d’apprentissage qui visent à favoriser la professionnalisation et le professionnalisme de jeunes vers le métier d’ergothérapeute et d’autre part permettre de meilleures conditions concrètes de formation et de vie quotidienne.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans ou sans limite d’âge en cas de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

C'est un contrat de travail qui répond aux règles d’un CDD, de 6 mois à 3 ans (couvrant la période de formation) ou en CDI. L'employeur s'engage par contrat, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle et générale, dispensée pour partie en entreprise et pour partie à l’IFE.

Le contrat d’apprentissage fait l'objet d'un document écrit signé par l'employeur, l'apprenti et le directeur du Centre de Formation d’Apprentis LRS Apprentissage (CFA). Le contrat d'apprentissage doit être signé au plus tôt trois mois avant le début officiel de la date d'entrée en formation et au plus tard trois mois après.

L'apprenti est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, règlements et convention collective de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Il perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son année d'étude.

La formation est entièrement gratuite pour tous les apprentis : ils ne paient ni frais de dossier, ni frais d'inscription, ni frais de scolarité.

La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du SMIC annuel. L'apprenti ne paie aucune cotisation sociale. Il est affilié à la sécurité sociale des salariés.

Les années d'apprentissage comptent comme des années d'ancienneté dans l'entreprise (excepté dans les établissements publics).

Les étudiants sont informés en première année de cette possibilité. Ils peuvent entrer en apprentissage dès la deuxième année.

4. Les étudiants en situation de handicap

Les instituts accueillent des étudiants et des apprenants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. A ce titre, ils prennent en compte à chaque étape, toutes les situations de handicap et les besoins en compensation nécessaires pour qu'ils suivent une scolarité normale et équitable.

Les Instituts diffusent une information accessible dès la phase d'admission de l'apprenant.

Un guide dédié aux apprenants en situation de handicap est visible sur le site de la fondation LRS et disponible à la demande.

Chaque étudiant est reçu par le service de santé étudiante de l'université au cours du premier semestre. A la suite de cette consultation une notification écrite est transmise à l'étudiant, elle peut être actualisée à la demande tout au long de la formation.

Les équipes mobilisent les dispositifs pour étudier, concevoir et adapter l'environnement.

Un contrat pédagogique spécifique est établi pour chaque étudiant.

Pour les évaluations l'équipe pédagogique applique les consignes en respectant les contraintes temps (tiers temps ou autres durées) et autres recommandations (secrétariat, ordinateur, polices spécifiques...).

Le référent handicap des instituts rencontre tous les étudiants. Il répond aux questions du jeune en situation de handicap ou de sa famille sur les aménagements possibles.

Les responsables pédagogiques informent les étudiants sur la législation en vigueur concernant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Elles s'assurent de la pertinence des compensations et orientent, voir sollicitent les organismes pour favoriser l'inclusion (MDPH, centre de bilans, CICAT …).

3e PARTIE : LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

1. Actions et bilans 2025 – 2026

Ils sont pour la plupart visibles dans l'onglet actualités de notre site Internet :

• *Pour les étudiants de 1ère année* :

- Un travail collaboratif avec les services d'ergothérapie des pavillons de l'hôpital La Musse a permis aux étudiants de 1ère année de pratiquer des évaluations Assessment of Motor and Process Skills (AMPS) et la Mesure Canadienne du Rendement Occupationnel MCRO) auprès de patients selon une approche occupationnelle favorisant un échange avec les professionnels.

- La commune de Conches en Ouche a accueilli les étudiants afin de réaliser des préconisations d'accessibilité pour toute personne à mobilité réduite au sein de plusieurs commerces.

• *Pour les étudiants de 2e année* :

Ils ont travaillé en méthodologie de projet avec :

- L’ergothérapeute du CHI Eure-Seine d’Évreux sur la plus-value de l’ergothérapie dans l’accompagnement des personnes ayant subis une opération de mastectomie

- L’hôpital de jour enfant de l’hôpital la Musse pour la création d’un atelier de sensibilisation à l’autisme en collège

- Le référent handicap de l’hôpital La Musse sur un état des lieux de l’accueil des personnes en situations de handicap

- Deux responsables pédagogiques des IFLM, pour recueillir les perceptions des professionnels des établissements La Musse sur l’impact du dérèglement climatique dans leurs pratiques

- L’infirmière de l’IMP Julie Corallo pour réaliser une action de sensibilisation aux bons usages des réseaux sociaux

- L’ergothérapeute, coordinatrice du R2DE, à l’initiative du programme ODISSÉE, sur la création d’un outil d’animation pour la thématique « gérer sa consommation et son patrimoine »

- Les référents de la maison de santé d’Évreux, sur l’adaptation des postes des secrétaires médicales du Doctobus

Dans le cadre des Semaines d’information sur la santé mentale (SISM) autour de la thématique « pour votre santé mentale, réparons le lien social », un échange épistolaire entre les usagers de l’association l’Abri et les étudiants c’est fait en début d’année. Cela a abouti à une après-midi d’atelier au sein de l’IFLM, des groupes usagers/étudiants ont identifié les freins et leviers au lien social, des actions possibles et réalistes ont été proposé. L’après-midi, c’est terminé par un temps de partage autour d’un goûter.

Les usagers de l’ABRI avaient manifesté le souhait d’accueillir les étudiants dans leurs diverses structures sur le territoire. La canicule fin juin, nous a obligé à annuler la programmation d’atelier sur une sensibilisation à l’équilibre occupationnel mené par les étudiants sur les différents sites.

- *Pour les étudiants de 3ème année*

Une journée inter-filières en janvier :

- Les étudiants ont animé des ateliers auprès des étudiants Aides-Soignants et Auxiliaire de Puériculture (IFAS et IFAP Évreux) autour des thématiques de la prévention (des TMS, des chutes, des attitudes vicieuses et des escarres au travers l'installation au lit et au fauteuil, …), ainsi que de la thématique du travail de collaboration et de celle de l'utilisation du fauteuil roulant. Chaque demi-promotion ergothérapeutes animent sur une demi-journée. Cette expérience existe depuis 2019 et est renouvelé chaque année depuis cette date. Elle offre la possibilité aux étudiants ergothérapeutes de développer leur compétences notamment pédagogique (création des séquence, position d'animateur de séquence) et d'organisation.

- Les étudiants de 3ème année ont assisté aux Journées Scientifiques du Master Ergothérapie les 2 et 3 octobre 2025 à Créteil. Il s'agit d'une présentation de l'ensemble des travaux de recherche ou méthodologie de projet des étudiants diplômés du Master RG3PE. Les étudiants peuvent ainsi percevoir la diversité des thématiques et la qualité d'une méthodologie de recherche.

- *Une journée inter promotion en juin pour les E1, les E2 et certains E3* :

- Une matinée autour des concepts mobilisés en science de l'occupation (participation, engagement, équilibre, volition, habilité, performance, disruption, privation) au travers de mise en scène afin de faire deviner à l'autre équipe le concept exposé.

- Une après-midi : handisport (Annulée pour cause de canicule)

- Une soirée conviviale afin de favoriser la cohésion (annulée pour cause de canicule)

- *Résultats de l'année*

La fin d'année s'est clôturée par la cérémonie de remise des diplômes.

Les 39 étudiants présentés au JADE, aux sessions de juin et de septembre, ont été diplômés. Les étudiants de 1ère et 2ème année sont tous passés en année supérieure.

2. Projection pour l'année 2026 – 2027

Pour cette année 2026/2027, conformément à l'arrêté du 10 novembre 2022, la formation socle au numérique en santé est incluse dans le programme de santé. A la rentrée 2026, elle concerne les trois promotions avec, pour objectifs, de digitalisation de l'exercice professionnel, de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité et de l'intégrer dans l'exercice professionnel. 5 domaines sont définis : les données en santé, la cybersécurité, la communication, les outils numériques et la télésanté. Les étudiants sont amenés à valider les ECTS correspondants au niveau licence.

Pour les étudiants inscrits en 2024 et 2025, dans le cadre des expérimentations, l'Université Rouen Normandie a accepté une inscription en double cursus, les étudiants bénéficient de la possibilité d'acquérir la Licence Science Pour la Santé (SPS), parcours ergothérapie. Trois principes sous-tendent cette licence pour les formations professionnelles :

- La structure de la formation menant au diplôme d'État est conservée selon les arrêtés en cours.
- Elle confère à l'étudiant une double diplomation : d'une part l'obtention du Diplôme d'État et d'autre part l'obtention de la licence Sciences pour la santé parcours ergothérapie.
- L'impossibilité pour un étudiant d'obtenir le diplôme de licence, quel que soit le parcours suivi, s'il n'a pas obtenu le diplôme d'État.

Un jury de Licence se réunit chaque année pour valider les résultats.

Le dispositif a pris fin cette année, les étudiants entrant en formation en 2026 bénéficieront du grade licence avec l'acquisition du diplôme d'État.

L’institut participe à un projet de recherche. Il s’agit d’une étude longitudinale de la description de l’équilibre occupationnel des étudiants en ergothérapie, sur une période de 4 ans (septembre 2026 – août 2030). Cette étude est portée par Mme ENGELS (Maître de conférences en sc. de la rééducation-réadaptation, HDR, Ergothérapeute (OT) PhD) travaillant au sein de l’équipe CEPIA, UPEC Paris-Est Créteil. Elle a été validée par le comité éthique de l’université et répond aux critères RGPD. Il s’agit d’un questionnaire envoyé tous les mois à tous les étudiants en ergothérapie français. Le recueil de données sur la perception de l’équilibre occupationnel est réalisé à partir de OBQ. C’est est un bref questionnaire validé en langue française, autoadministré mesurant la satisfaction des personnes à l'égard de la quantité d'occupations et de leur variété.

2.1 Les modalités pédagogiques

La pédagogie mise en place à l’IFE s’appuie sur différentes modalités transversales afin de développer les compétences des étudiants.

- *La simulation*

Elle permet de mettre les étudiants en situations se rapprochant de celles rencontrées dans les structures sanitaires et médico-sociales, le débriefing soutient l’apprentissage, par exemple :

Pour les étudiants de 1ère année : mises en situations pour la découverte de la pratique des Aides Techniques ou de l’Accompagnement à La Mobilité.

Au cours du S2 un « comédien santé » intervient pour la pratique des outils d’entretien.

Pour les étudiants de 2ème année : afin de favoriser l’appropriation d’outils d’évaluation, d’analyse de situation selon le MOH, les étudiants sont mis en situation, équipés de dispositifs contraignants.

Pour les étudiants de 3ème année : jeux de rôle lors des TD de pédagogie et Education Thérapeutique du Patient (ETP), réflexion sur des problématiques de santé publique existant sur un territoire précis et menées avec les acteurs de terrain du Pôle santé-handicap de la communauté d’agglomération Evreux Portes de Normandie.

- *La pédagogie expérientielle*

Elle permet aux étudiants de mobiliser des compétences pour acquérir de nouvelles et enrichir les existantes.

Pour les étudiants de 1ère année : mise en place du 1er module d'initiation avec l'équipe du service d'équithérapie La Musse.

Un travail collaboratif avec les services d'ergothérapie des pavillons de l'hôpital permet aux étudiants de 1ère année de pratiquer des évaluations auprès de patients selon une approche occupationnelle favorisant un échange avec les professionnels.

Pour les étudiants de 2ème année : lors de leur stage, les étudiants doivent aller à la rencontre de professionnels de santé ou de travailleurs sociaux pour expérimenter l'entretien semi-directif. L'analyse de leurs résultats sera reprise lors de travaux au cours de l'année. Cet outil de recherche expérimentale sera abordé lors des enseignements d'initiation à la démarche de recherche.

De nombreux ateliers de médiation sont proposés aux étudiants accompagnés d'un travail réflexif permettant de travailler la posture professionnelle et les soft skills.

Un temps d'échange et de partage est organisé avec deux psychologues de l'Hôpital la Musse, entre les étudiants et des patients atteints de maladie chronique, pour échanger sur la relation thérapeutique et son évolution au cours de l'accompagnement. Cet atelier a été préparé en amont par les étudiants, en questionnant leur propre expérience. Il se poursuit par un temps de débriefing en promotion complète pour approfondir la réflexion.

Pour les étudiants de 3ème année : les étudiants animent différentes sessions de formation. Une auprès des étudiants Auxiliaires de puériculture et des Aides-soignants sur différentes thématiques rencontrées dans les services de soin. Pour les étudiants ayant suivis la formation PRAP 2S, ils animent une partie de la formation Acteur PRAP des E1. Les étudiants ayant suivi l'enseignement sur « une pratique durable », animent

des séquences pédagogiques sur cette thématique auprès de leurs collègues de promotion, ainsi que des ateliers sur les enseignements à option.

Les étudiants doivent élaborer des protocoles, procédures ou fiches de recommandations demandées par des services de structures sanitaires (Hôpital La Musse, Nouvel Hôpital de Navarre) ou de formation (IFLM).

- *La pédagogie inversée*

Sur les 3 années, lors des stages, divers travaux sont demandés, dont le recueil de situations vécues en lien avec des thématiques : communication au S3, inter professionnalité au S4, éthique et déontologie au S5. Les étudiants doivent étayer leurs réflexions au regard de la littérature scientifique.

Certains enseignements, au cours des 3 années, débutent par une recherche bibliographique ou un travail de groupe selon des thématiques déterminées qui servent de supports à l'appropriation des savoirs et positionnent l'étudiant acteur de son apprentissage.

2.2 La science de l'occupation

La science de l'occupation est abordée dès la première année de formation. Un module de formation, issu du groupe de réflexion European Network of Occupational Therapy in Higher Education (ENOTHE), est enseigné aux étudiants. Le processus d'intervention en ergothérapie est largement abordé et développé dans la philosophie des approches TOP DOWN ou personne-centrée ou encore centrées sur les occupations. Des TD de réflexion sur des cas cliniques et des articles ou des témoignages permettent aux étudiants de s'approprier ces concepts.

Pour les étudiants de 1ère année :

En partenariat avec les Pavillons 1 et 3 de l'hôpital La Musse, les étudiants se rendent dans les services d'ergothérapie afin de pratiquer l'AMPS. Ces enseignements se déroulent dans une dynamique « gagnant/gagnant » tant pour les étudiants que pour

les professionnels. Ces derniers sont formés à l'utilisation d'un outil qu'ils ne connaissent pas et les étudiants peuvent bénéficier d'une mise en situation réelle.

Pour les étudiants de 2ème année :

Cette approche se poursuit en deuxième année de formation. Au semestre 3, les étudiants travaillent et questionnent le concept de l'occupation par l'étude une de leur routine occupationnelle. En groupe, ils confrontent leur vécus et analyses à des articles scientifiques. Ils poursuivent ce travail au semestre 4 en se projetant en tant que professionnel accompagnant une personne ayant des restrictions occupationnelles.

Pour les étudiants de 3ème année :

Les étudiants poursuivent le développement de leur approche occupationnelle lors des enseignements des unités optionnelles ou encore en l'intégrant par exemple aux enseignements concernant la Santé Publique et/ou éthique.

2.3 Les modèles conceptuels, les outils d'évaluation et démarche professionnelle

L'apprentissage des modèles conceptuels est indispensable afin de maîtriser les bases de la démarche ergothérapique. L'étude et leurs applications promeuvent le développement de la profession.

Pour les étudiants de 1ère année :

Les principaux modèles conceptuels et de pratique en ergothérapie (MCPO, MDH-PPH, MOH, KAWA, …) sont développés dès le semestre 2 avec des enseignements théoriques, des TD, et des simulations sur des cas cliniques. Différents outils sont abordés :

- La Mesure Canadienne du Rendement Occupationnelle (MCRO)
- La mesure de la qualité environnementale au cours de mise en situation avec des patients experts (MQE issue du PPH)
- La Mesure des Habitudes de Vie (MHAVIE Issue du MDH-PPH)
- L'Assessment of Motor and Process Skills (AMPS issu du MOH)

Pour les étudiants de 2ème année :

L'enseignement des modèles conceptuels et leurs outils est approfondi :

- Pour le Modèle de l'Occupation Humaine (MOH) : mise en situation lors d'ateliers cuisine en groupe, sans, puis avec contrainte, suivi d'un travail réflexif individuel sur dossier

- Des enseignants vacataires basant leur pratique sur des modèles conceptuels interviennent et font travailler les étudiants à partir de situations vécues : L'Occupational Questionnaire (OQ) et le Volitional Questionnaire (VQ), L'Occupational Self Assessment (OSA) et le Model Of Human Occupation Screening Tool (MOHOST) sont étudiés lors de TD

- Une réflexion sur le profil occupationnel et la notion d'équilibre sera mené à partir des évaluations : Le profil Pleasure, Productivity, and Restoration Profile (PPR) de Karen Atler, questionnaire de l'équilibre occupationnel (OBQ) de Carita Hakanssion et Petra Wagman et l'inventaire de l'équilibre de vie de Mastuska

- La démarche professionnelle selon le modèle de pratique de l'OTIPM selon Fisher est approfondie lors du S4 par des TD et des analyses de pratique

- Une initiation à l'approche CO-OP est enseigné au semestre 4, elle est centrée sur l'usager, fondée sur la performance et sur la résolution de problème, qui rend possible l'acquisition d'habileté à travers un processus d'utilisation de stratégies et de découvertes guidées

- Une initiation au programme COTID est enseigné au S4, c'est un programme d'intervention en ergothérapie à domicile auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées ainsi qu'à leurs aidants, basé sur la valorisation des compétences des personnes.

Pour les étudiants de 3ème année :

Ce travail se poursuit par la démarche qualité, en explorant des outils propres à l'ergothérapeute comme l'OSEQ traduction française du Quality Evaluation Stategy Tool (QUEST), outil d'évaluation de la qualité créé par la Fédération Mondiale des Ergothérapeutes (WFOT).

Les enseignements à option sont aussi l'occasion de poursuivre et/ou renforcer l'appropriation des modèles et de leurs outils.

2.4 Le diagnostic en ergothérapie

L'enseignement et la formation à la rédaction du diagnostic en ergothérapie sont débutés dès la première année à partir des observations réalisées auprès de patients experts à la fin du semestre 2. Ces travaux de diagnostics sont ensuite systématiquement repris et poursuivis en semestre 3 et 4 à partir de cas cliniques rencontrés en stage et apportées par les intervenants lors des enseignements. Ce travail est intégré à la démarche OTPIM de Fisher.

Le diagnostic est une étape importante de la démarche professionnelle. Il est le fruit de l'analyse de la situation de restriction de participation occupationnelle de la personne accompagnée et la proposition des objectifs construits avec elle en ergothérapie. Les étudiants mobilisent leurs acquis en stage.

2.5 Les journées inter filières

Il est primordial de former nos étudiants au travail collaboratif interprofessionnel, gage d'une qualité des soins offerte aux personnes accompagnées. Ces journées participent à la construction de leur identité professionnelle, à la connaissance de la pratique professionnelle de leurs futurs collègues et ainsi à mieux appréhender les modalités de la co-construction d'un plan d'intervention.

Un travail commun à partir de mini vignettes cliniques est demandé à un groupe d'étudiants issus de diverses filières sur une demi-journée, un temps de restitution oral est organisé sur une demi-journée, afin de recueillir leurs réflexions et la richesse de leurs échanges. Ces temps forts s'organisent autour de thématiques spécifiques :

- Les évaluations professionnelles :

E2/K3 les étudiants échangent sur leur démarche d'évaluation en lien avec la vignette clinique donnée et questionnent l'interdisciplinarité

- La découverte des professions :

E2/A2, après un temps d'échange, les étudiants sont mis en situation pratique

Les E3 réalisent une action d'informations et de formations sur une journée auprès des étudiants Aides-Soignants et les Auxiliaires de Puériculture (IFAS-AP d'Évreux) sur différents thèmes. Cette journée permet de renforcer les compétences en pédagogie et en éducation thérapeutique des étudiants.

2.6 La recherche

Les enseignements sur les méthodes et outils de la recherche sont abordés dès la première année et poursuivis jusqu'au diplôme. Les liens avec la recherche sont effectués dans les domaines des sciences de l'Homme et de la Société notamment la sociologie, la psychologie, du handicap et l'ergothérapie.

Toutes les présentations écrites et orales des étudiants doivent comporter des références et des éléments de bibliographie.

Dès le début du semestre 4, il est demandé à chaque étudiant d'initier le travail du mémoire par une « note d'étape préliminaire » en choisissant une thématique : écrit d'une page avec un questionnement et la recherche de références bibliographiques. Les étudiants participent à des tables rondes avec les responsables pédagogiques afin d'échanger sur leurs thématiques et leurs avancées dans la réflexion.

En fin de 2ème année, à partir d'une lecture critique et l'étude d'articles scientifiques, chaque étudiant rédige un écrit de 6 pages, note d'étape 1, expliquant son cheminement pour aboutir à une question de départ sur la thématique de son choix. Chacun le présente à l'oral devant un jury composé d'un ergothérapeute et d'un responsable pédagogique.

En troisième année, le travail d'initiation à la recherche invite les étudiants à assoir leur réflexion et analyse sur des bases scientifiques fiables. Il occupe plusieurs UE, en particulier UE 5.4 S5 et S6, UE 6.5-S6. Il est aussi présent de manière indirecte dans d'autres UE, comme dans les travaux demandés en santé publique ou l'éducation

thérapeutique du patient. Afin de promouvoir l'activité de recherche, d'expertise et d'expérimentation, les étudiants assistent aux Journées Scientifiques du Master en Ergothérapie (JSME), en présentiel. Cette année Mme Boishus et M. Heredia les ont accompagnés.

Parallèlement, les enseignements d'anglais professionnel viennent en appui à la recherche sur les 3 années de formation.

2.7 Le développement durable et la responsabilité sociale en ergothérapie

Pour les étudiants de 1ère année :

Un enseignement se basant sur les déterminants de santé et les notions de vulnérabilité permet aux étudiants de questionner le concept de capabilité et les initie à une approche holistique et systémique. Les bases de la responsabilité sociale en ergothérapie sont posées

Pour les étudiants de 2ème année :

Les étudiants suivent les dix heures d'enseignement du DD&RS de l'Université Rouen Normandie. Il est demandé aux étudiants de réfléchir sur leur projection professionnelle en lien avec la thématique des conséquences du dérèglement climatique sur la santé des individus et des populations par l'écriture d'un dossier individuel. Une initiation aux différents enjeux de la santé environnementale est enseignée.

Ces mêmes étudiants bénéficient d'un atelier Fresque de la Santé en transition, atelier collaboratif, construit à partir des données probantes issues des rapports du GIEC, du Shift Project et des données du « the Lancet », pour comprendre les liens de cause à effet entre les dérèglements environnementaux, les pratiques du système de soins français et la santé humaine.

Pour les étudiants de 3ème année :

Une séquence pédagogique se déroule dans le cadre de l'unité d'intégration et de l'UE Pédagogie, de 5 jours sur la thématique « avoir une pratique durable ». Deux axes principaux sont retenus : acquérir une démarche de soins écoresponsables et une

démarche communautaire. Cet enseignement s'inspire des travaux réalisés par le Réseau Développement Durable en Ergothérapie (R2DE). Par exemple, il sera demandé aux étudiants de réaliser l'analyse de durabilité de l'occupation « prendre son repas ».

2.8 La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP 2S)

Le secteur sanitaire et médico-social est un secteur très accidentogène en termes de Troubles MusculoSquelettiques (TMS). Un partenariat a été mis en place en 2016 entre l'ANFE le SIFEF et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) afin de former les étudiants en ergothérapie à la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.

Cet enseignement s'articule autour de deux niveaux de formations :

Acteur :

En première année, les étudiants reçoivent les enseignements des trois premières journées. Celles-ci sont assurées par les étudiants de 3ème année certifiés Formateurs d'acteurs PRAP. À l'issue de ces trois premières journées, les étudiants sont invités à mettre en application leurs compétences dans ce domaine lors de leur stage du semestre 3. Un travail de reprise est assuré lors de la 4ème journée, qui se déroule en 2ème année. Cette formation est certifiée par l'Institut National et de Recherche (INRS). Tous les étudiants sont formés acteurs PRAP.

Formateur d'acteur :

Les étudiants acquièrent des compétences dans quatre Domaines de Compétences (DC) :

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement (DC1).
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés (DC2).

- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la PRAP (DC3).

- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage (DC4).

Les enseignements sont répartis sur deux sessions, qui visent à développer et renforcer les domaines de compétences.

Un travail intersession sur les domaines de compétences est demandé aux étudiants. Dans le cadre de celui-ci, un partenariat est mis en place avec l'Hôpital La Musse et potentiellement avec une autre structure sanitaire ou médicosociale, afin que les étudiants puissent réaliser le travail en lien avec le DC1 et DC2.

Les étudiants, qui obtiennent la certification, forment leurs collègues de 1ère année en tant qu'acteur PRAP et assurent en juin, un travail de restitution à l'Hôpital La Musse, en collaboration avec leurs collègues de promotion et la cellule PRAP de ce même établissement.

2.9 La formation clinique / pratique

- Mise en place d'une fiche sur les soft-skills pour le stage du semestre 2 (ANNEXE VI)

En lien avec un groupe de travail au sein du SIFEF une grille a été proposée pour évaluer les attitudes professionnelles de l'étudiant selon BOUDREAULT. La fiche comprend la définition des 14 items définis et les critères de cotation, qui sont : Facilite, Permet, Limite, Empêche l'acquisition de compétence professionnelles ou non applicable. L'objectif est que cette grille soit remplie par l'étudiant et le tuteur à mi-stage et en fin de stage. Elle sera un support à l'échange. L'IFE s'engage à remonter les données anonymisées de ces grilles pour une étude diagnostic sur les attitudes professionnelles les plus problématiques ou pas chez les étudiants E1 au sein des IFE français utilisant la grille.

- Mise en place systématique d'une grille d'autoévaluation (ANNEXE VII)

À la suite d'une expérimentation menée sur l'année 2025/2026, cette grille sera systématiquement envoyée à tous les étudiants pour une autoévaluation à mi-stage.

Cette évaluation permet à l'étudiant d'exprimer son ressenti quant à son intégration dans le stage, d'apprécier si l'environnement de travail et la communication avec son tuteur sont favorables à ses apprentissages, et de vérifier s'il est en mesure de mobiliser les compétences attendues au niveau requis.

En cas de difficultés rencontrées, un espace dédié au sein de cette grille lui permet d'identifier les solutions déjà mises en œuvre ainsi que les actions complémentaires susceptibles d'être envisagées.

Une mention figurant en bas de la grille informe l'étudiant que si plusieurs points de vigilance ou difficultés sont identifiés, il lui est recommandé de prendre contact avec ses responsables pédagogiques. Ceci permet de placer l'étudiant au cœur du processus d'apprentissage, il est donc acteur de sa formation. Cette grille, une fois complétée, doit également être transmise au responsable pédagogique qui, au regard des éléments renseignés, peut décider de contacter l'étudiant afin d'échanger sur sa situation.

3. Les partenariats

Chaque année l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse renforce son réseau de partenaires :

3.1 Avec les établissements La Musse

Pour les étudiants de 1ère année :

Passations d'outils l'AMPS et MCRO avec des patients et les ergothérapeutes au sein des pavillons d'hospitalisation.

Pour les étudiants de 2ème année :

Un temps d'échange sur la thématique de la relation thérapeutique est prévu entre patients et étudiants, c'est un travail collaboratif avec les psychologues des pavillons

En méthodologie de projet :

- avec la MAS sur la thématique du vieillissement avec deux axes possibles : la complexité du repas et du vieillissement en lien avec l'environnement ou les représentations sociales des professionnels de santé face à l'hygiène des patients c'est-à-dire comment accompagner les professionnels de santé pour le bien-être des patients

- avec l'Hôpital la Musse sur l'influence de la culture du soin sur les pratiques professionnelles

- avec le secteur médicosociale et sanitaire, établissements la Musse et La Ronce, sur les représentations de l'ergothérapie.

Pour les étudiants de 3ème année :

Sur les trois pavillons de l'Hôpital la Musse pour la réalisation de protocoles, procédures ou fiches de recommandation dans le cadre de la démarche qualité.

Avec la cellule PRAP de l'Hôpital la Musse : en s'appuyant sur les situations de travail observées et analysées in situ, les étudiants préparent et présentent, la synthèse de leur travail.

Avec l'équipe du centre d'équithérapie :

En E1 approche de la médiation équine : expérimentation étudiants/équidés,

En E2 comprendre et questionner la médiation équine à partir de séances filmées,

En E3 approfondissement sur la médiation équine.

3.2 Sur le territoire

Différents groupes d'étudiants de 2ème année dans leur UE méthodologie de projet travailleront avec :

- Le CAJT de l'APAJH pour 2 groupes distincts un sur la communication et l'intégration de personne sourde et muette, et un sur l'adaptation de l'environnement au quotidien
- La fondation des Apprentis d'Auteuil de Saint-Sébastien-de-Morsent sur les outils de communication afin de créer des routines chez les enfants pour favoriser l'autonomie

Plus largement, l'IFE développe de nombreux partenariats avec différents organismes et structures du territoire, notamment l'APAJH, les ESAT de l'APAJH, et l'ADAPT de Navarre.

L'institut entretient également des relations étroites avec la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, qui met des locaux à sa disposition. Cette coopération s'étend à la Ville d'Évreux ainsi qu'à l'ensemble de l'agglomération Évreux Portes de Normandie et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Évreux, contribuant ainsi à l'ancrage territorial de l'IFE et au développement de ses activités.

Dès son ouverture, l'IFE a noué un partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) d'Évreux, permettant l'organisation de travaux dirigés de menuiserie encadrés par un professionnel du bâtiment. Ces enseignements se déroulent au cours de la 1ère année de formation dans un environnement sécurisé, adapté aux apprentissages et doté d'équipements de haute qualité.

Par ailleurs, l'IFE a établi un partenariat avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 27) pour assurer la formation et la délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) aux étudiants de 3ème année.

4. Démarche qualité

Lors de l'ouverture de l'IFE, la grille d'évaluation recommandée par l'ARS Normandie a été utilisée. Des autoévaluations à partir de ces grilles ont été régulièrement réalisées en 2013, 2015, 2018 et 2019. Elles ont offert à l'institut des perspectives d'amélioration.

Les IFLM se sont engagés en fin 2021 dans la démarche de certification Qualiopi, abandonnant les grilles ARS et Datadock. Ils ont été certifiés par l'APAVE Santé le 04/05/2022 (certificat n°183322), selon le Référentiel National Qualité (RNQ) pour les formations professionnelles. Depuis, les IFLM ont de nouveau été certifiés sans aucune non-conformité et ce jusqu'en mai 2028. Le prochain audit de surveillance aura lieu le 23 novembre prochain.

L'ensemble de l'équipe est mobilité avec celle des filières en masso-kinésithérapie et audioprothèse pour assurer le suivi des indicateurs et leur veille continuelle.

La coordination de la démarche Qualiopi est gérée par le COPIL.

Depuis 2021 notre programme de formation été approuvé et validé par la World Federation of Occupational Therapists (WFOT), comme correspondant aux normes internationales de l'enseignement de l'ergothérapie en ce qui concerne les sciences de l'occupation, jusqu'en 2025. Ceci nous permet de participer aux programmes d'échanges internationaux, mais aussi de réaliser plus facilement des stages à l'étranger et de faciliter la mobilité professionnelle des ergothérapeutes qui auront été formés au sein de l'Institut de Formation La Musse et enfin de renforcer l'image de l'institut. Nous avons déposé un nouveau dossier pour obtenir le renouvellement de l'agrément jusqu'en 2030. Nous sommes en attente d'un retour.

L'IFE a agréé 33 nouveaux terrans de stage pour l'année 2025-26 (ANNEXE VIII).

CONCLUSION

La dynamique impulsée par l'équipe pédagogique et administrative de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse en lien avec tous ses collaborateurs externes se poursuit, et l'accueil de cette quatorzième promotion permet à l'IFE de maintenir la continuité pédagogique, la qualité de ses enseignements et son équilibre.

Le projet pédagogique de notre institut traduit une ambition commune : former des ergothérapeutes compétents, responsables, réflexifs et engagés, capables de répondre aux enjeux actuels et futurs de la santé, de l'autonomie et de la participation sociale des personnes.

Au-delà de la transmission de connaissances et de l'acquisition de compétences professionnelles, nous souhaitons accompagner chaque étudiant dans la construction de son identité professionnelle, développer son esprit critique, sa capacité d'adaptation et son aptitude à travailler en collaboration avec les personnes accompagnées et en partenariat.

Il est également le reflet d'une dynamique collective, portée par les équipes pédagogiques, les professionnels de terrain, les partenaires institutionnels et les étudiants eux-mêmes.

Enfin, ce projet pédagogique n'est pas une finalité figée, mais une démarche vivante, appelée à évoluer.

Ensemble, nous faisons le choix d'une formation exigeante, humaine et ouverte sur le monde, au service d'une ergothérapie porteuse de sens et d'un accompagnement respectueux des individus et des populations.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe I : Planning 2026-2027

Annexe II : Contenus des enseignements

Annexe III : Règles pour les évaluations sur table

Annexe IV : Charte de l'utilisation de l'IA individuel et de groupe

Annexe V : Grille d'individualisation dans un travail de groupe

Annexe VI : Grille des attitudes professionnelles de l'étudiant

Annexe VII : Grille d'autoévaluation de mi-stage

Annexe VIII : Liste des terrains de stage agréés

ANNEXE I

PLANNING ERGO 2026/2027

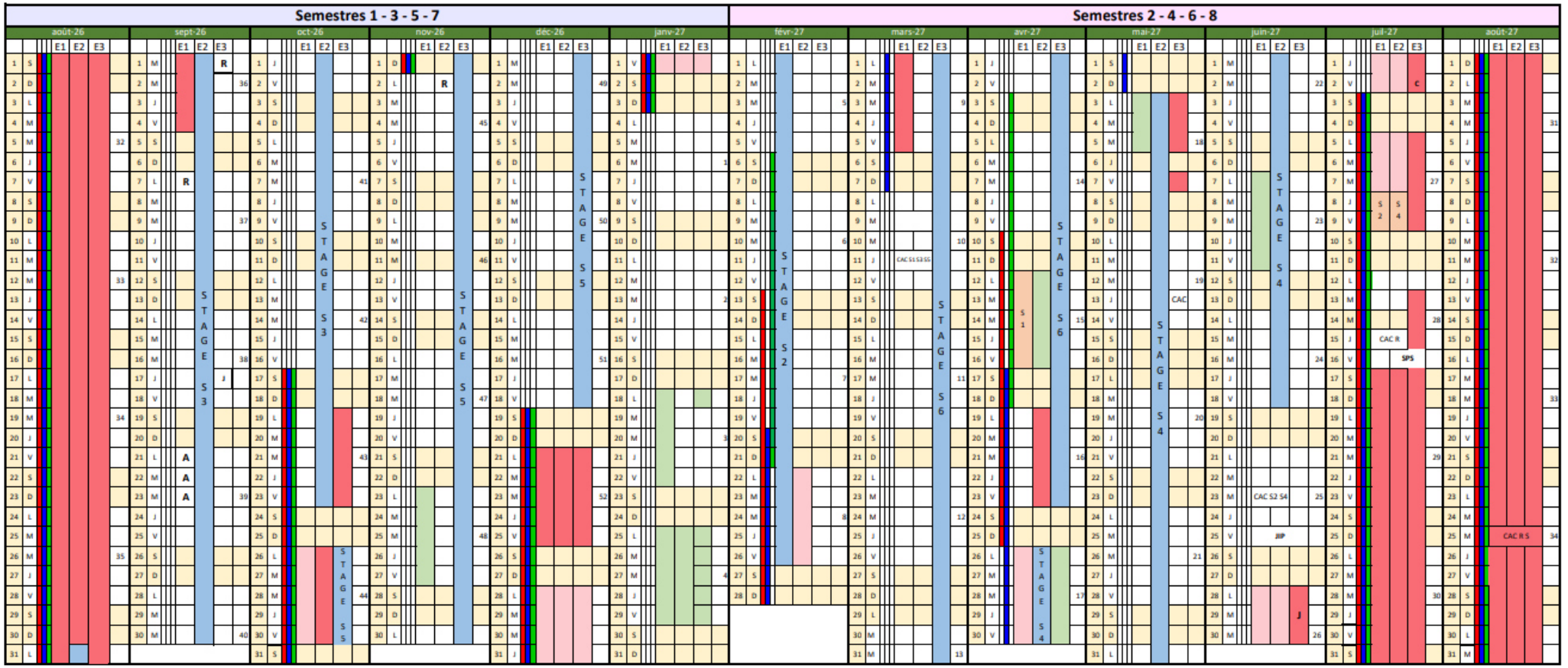

Légende :

- Examens
- Travail personnel
- Vacances
- Stages
- Cours CM/ TD/ TP
- R : Rentrée
- J : Jury
- A : AFGSU
- Rattrapages
- JIP : Journée interpromo

- Vacances zone A
- Vacances zone B
- Vacances zone C

Fin de scolarité :
E3 : 25/06/2027
E1-E2 : 09/07/2027

ANNEXE II

Contenus des enseignements 1ère année

SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
Unité d'Enseignement 1.3 S1 : Psychologie / Psychologie et santé	40	21	Devoir sur table ou devoir sur table dossier et présentation orale	*Unité d'Enseignement 1.7 S2 : Ergonomie*	18	16	Devoirs sur table ou devoirs sur table et production de TD
Unité d'Enseignement 1.5 S1 : Sociologie, anthropologie	20	12	Devoir sur table ou travail personnel de groupe et production documentaire ou devoir sur table et exercice TD	*Unité d'Enseignement 2.1 S2 : Structures Anatomiques et fonctions organiques*	48	12	Devoir sur table ou devoirs sur table productions documentaires et évaluations orales
Unité d'Enseignement 2.1 S1 : Structures Anatomiques et fonctions organiques	48	12	Devoir sur table et QCM	*Unité d'Enseignement 2.4 S2 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel*	58	24	Devoir sur table
Unité d'Enseignement 2.2 S1 : Introduction à la démarche clinique et épidémiologique : notions d'hygiène et de pharmacologie	24	10	Devoir sur table	Unité d'Enseignement 3.3 S2 : Modèles conceptuels	14	18	Devoirs sur table et production de TD
Unité d'Enseignement 2.3 S1 : Dysfonctionnement de l'appareil musculo-squelettique et du système téguméntaire	42	10	Devoir sur table	*Unité d'Enseignement 4.1 S2 : Méthodes et techniques d'évaluation*	10	24	Productions de fiche de synthèse
Unité d'Enseignement 3.1 S1 : Ergothérapie et science de l'activité humaine	16	24	Devoir sur table et production documentaire ou devoir sur table et production d'un objet	*Unité d'Enseignement 4.4 S2 : Techniques de rééducation et de réadaptation*	28	58	Devoirs sur table ou production de TD et fiches de synthèses
Unité d'Enseignement 3.2 S1 : Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie	12	20	Devoir sur table ou dossier analyse d'activité	*Unité d'Enseignement 4.7 S2 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement*	10	18	Devoirs sur table, production de dossier technique, évaluation orale
Unité d'Enseignement 3.5 S1 : Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie	10	22	Devoirs sur table et analyse de cas	*Unité d'Enseignement 5.6 S2 : Anglais professionnel*		10	Devoir sur table et appréciation orale
Unité d'Enseignement 4.1 S1 : Méthodes et techniques d'évaluation	10	50	Devoir sur table ou évaluations pratiques	*UE 6.1S2 Unité d'Intégration : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention*		38	Productions d'analyses de cas cliniques et présentations orales ou production d'une réalisation et évaluation orale
Unité d'Enseignement 4.6 S1 : Aides humaines, techniques, animalières et mobilité	10	40	Devoir sur table ou dossier documentaire				
Unité d'Enseignement 5.2 S1 : Méthodes de travail et TIC	10	18	Evaluation pratiques et certificat C2I				
Unité d'Enseignement 5.6 S1 : Anglais professionnel		10	Devoir sur table et appréciation orale				

Contenus des enseignements 2e année

SEMESTRE 3				SEMESTRE 4			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
Unité d'Enseignement 1.2 S3 : Environnement Institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute	*16*	*12*	QROC ou oral	*Unité d'Enseignement 2.6 S4 : dysfonctionnement cardio-vasculaire et métabolique*	*20*	*8*	Sur table QROC QCM
Unité d'Enseignement 2.5 S3 : Dysfonctionnement cognitif et psychique	*72*	*18*	QROC ou oral	*Unité d'Enseignement 4.3 S4: Techniques de positionnement*	*8*	*10*	Sur table
Unité d'Enseignement 3.4 S3 : Modèles d'analyse de l'activité	*10*	*40*	QROC ou dossier	*Unité d'Enseignement 4.4 S4: Techniques de rééducation et de réadaptation*	*46*	*68*	Sur table ou écrit de groupe ou oral
Unité d'Enseignement 3.6 S3: Médiation relation et cadre thérapeutique	*10*	*28*	QROC ou oral	**Unité d'Enseignement 4.5 S4: Traitement orthétique**	*10*	*56*	Sur table
Unité d'Enseignement 4.2 S3 : Tech. Et Outils de relation et com.	*8*	*22*	QROC ou oral ou dossier	*Unité d'Enseignement 5.3 S4: Méthodes de recherche*	*14*	*12*	Écrit étape 1 du mémoire
Unité d'Enseignement 5.5 S3 : Méthodologie de projet	*10*	*14*	Dossier / oral	*Unité d'Enseignement 5.6 S4: Anglais professionnel*		*18*	Contrôle continu
Unité d'Enseignement 5.6 S3: Anglais professionnel		*10*	QROC	*Unité d'Intégration 6.3 S4: Conduite d'une intervention en ergothérapie (C3/C4)*		*66*	Validation du thème et oraux
Unité d'Intégration 6.2 S3 : Conduite de relation, coordi. et coopé.		*44*	Analyse écrite				

Contenus des enseignements en 3e année

SEMESTRE 5				SEMESTRE 6			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
UE 1.1 S5 : Législation, déontologie et éthique	*32*	12	Etude de cas : présentation orale en groupe	*Unité d'Enseignement 5.1 S6: Méthode et outils d'analyse de la qualité et de la traçabilité*	*18*	*12*	Ecrit individuel ou écrit collectif + oral collectif
Unité d'Enseignement 1.4 S5: Santé publique	*16*	*16*	Oral collectif ou écrit individuel	*Unité d'Enseignement 5.4 S6: Initiation à la démarche*	*10*	*18*	Note d'étape 4
Unité d'Enseignement 1.6 S5: Pédagogie	*16*	*18*	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	*Unité d'Enseignement 5.6 S6: Anglais professionnel*		*20*	Abstract ou écrit individuel
Unité d'Enseignement 4.8 S5: Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	*20*	*20*	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	*Unité d'Enseignement 6.5 S6: Evaluation de la pratique professionnelle et recherche (C7/C8)*		*54*	Mémoire (écrit et oral individuel)
Unité d'Enseignement 4.9 S5: Gestes et soins d'urgence	*6*	*15*	CM par tiers de promo / validation par des MES	*Unité d'Enseignement 6.6 S6: Unité optionnelle*		*46*	Ecrit individuel
Unité d'Enseignement 4.10 S5: Organisation, gestion du travail et interprofessionalité	*10*	*14*	TD : analyse de stage				
Unité d'Enseignement 5.4 S5: Initiation à la démarche de recherche	*14*	*14*	QCM + note d'étape 3				
Unité d'Enseignement 5.6 S5: Anglais professionnel		*18*	3 écrits individuels				
Unité d'Enseignement 6.4 UI S5: Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information (C5/C10)		*40*	oral collectif + écrit individuel				

ANNEXE III

Règles pour les évaluations sur table

Règles en début d'évaluation :

- L'étudiant doit se présenter uniquement avec les éléments nécessaires à la réalisation de l'examen (crayons, surligneurs, feutres ou crayons de couleur, règle) disposés dans une pochette transparente. Une collation (goûter + boisson) et un paquet de mouchoirs sont autorisés sur la table.

- Les avant-bras et les oreilles doivent être dégagés, les poches vidées. Le port de bouchons d'oreilles, préalablement vérifiés par le surveillant, est autorisé.

- Tout effet personnel non autorisé (manteau, montre, téléphone, trousse, ordinateur, fiches…) doit être laissé en dehors de la salle (domicile, voiture, casier, etc…)

- Les étudiants composant sur ordinateur, fourni par l'institut, ainsi que ceux bénéficiant de besoins spécifiques (appareils de surveillance médicale, aide à la posture…), seront placés à un bureau déterminé par le surveillant

- Chaque étudiant se tient debout à sa place, sans toucher ni écrire quoi que ce soit

- Au signal du surveillant d'épreuve, les étudiants peuvent s'assoir et débuter l'épreuve

- Le décompte du temps commence alors. Le surveillant inscrit au tableau l'heure de début, l'heure de fin, l'heure de fin avec tiers temps, l'heure de sortie autorisée.

Règles en cours d'évaluation :

- Le regard de l'étudiant doit se porter uniquement sur la copie, au plafond ou droit devant lui

- Toute demande de sortie doit être validée par le surveillant de l'évaluation

- L'étudiant indique sur sa copie :
  - Le nom de l'épreuve et l'UE affectée
  - Son numéro d'anonymat
  - Le nombre de copies utilisées
    - Si une copie : « copie 1/1 »
    - Si plusieurs copies : par exemple pour 2 copies « copie ½ » et « Copie 2/2 »

- Toute demande de sortie doit être validée au préalable par le surveillant de l'évaluation. L'étudiant lève la main et indique en silence par un geste son intention de sortir

- Le rendu de la copie ne peut se faire qu'une fois la moitié du temps de l'épreuve passée. L'heure de sortie autorisée est indiquée au tableau par le surveillant de l'épreuve

- Toute autre demande (copie ou brouillon supplémentaire) se fait en levant la main

- Si un étudiant termine sa composition avant l'heure de sortie autorisée, il lève la main, reste à sa place. Le surveillant vient chercher sa copie.

Règles pour la fin de l'évaluation :

- L'étudiant rend sa copie, son sujet et son brouillon sur le bureau principal de la salle ou le chariot mis à disposition

- L'étudiant signe la feuille d'émargement

- L'étudiant sort en silence

- Une fois la copie rendue aucun retour dans la salle n'est autorisée avant la fin de l'épreuve

- Les étudiants sortis ne doivent pas rester devant la porte ni dans le couloir

ANNEXE IV

Charte d'utilisation de l'IA

L'Intelligence Artificielle générée est

« Un système basé sur une machine, qui est conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie et qui peut faire preuve d'adaptabilité après son déploiement, et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des données qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer des environnements physiques ou virtuels (...) »

Chapitre 1, Article 3 du Règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA), entrée en vigueur le 2 août 2024.

Principes généraux

Autonomie intellectuelle

IA = outil d'aide

IA ≠ substitut à la réflexion critique et à la créativité personnelle

L'étudiant doit démontrer une compréhension approfondie du sujet et apporter une contribution intellectuelle significative à son travail, indépendamment de l'IA.

Transparence

Toute utilisation de l'IA doit être obligatoirement documentée de manière explicite. Cela inclut la spécification de l'IA utilisée, les requêtes effectuées ainsi que la nature de la contribution de l'IA à la réalisation du travail.

Responsabilité

L'étudiant reste entièrement responsable de la qualité, de l'exactitude et de l'originalité de ses travaux. L'utilisation de l'IA ne le dispense pas de cette responsabilité.

Éthique

L'utilisation de l'IA doit respecter les principes éthiques de l'université, notamment en ce qui concerne le plagiat et le respect des droits d'auteur.

Confidentialité

L'utilisation de l'IA doit respecter la confidentialité et la protection des données personnelles, des entreprises …

Limites de l'IA

L'étudiant doit être conscient des limites et des biais algorithmiques potentiels de l'IA et les prendre en compte dans ses travaux. Il est impératif de vérifier la pertinence et l'exactitude des informations fournies par l'IA.

⇨ Ci-dessous la fiche à joindre à tous les travaux rendus (une pour les écrits individuels et une pour les écrits de groupe)

Attestation d'utilisation de l'intelligence artificielle générative

Travail individuel

Je soussigné(e).....atteste



Ne pas avoir eu recours à l'IA

☐



Avoir généré ce travail par l'IA

☐



Avoir utilisé partiellement l'IA

☐

Si vous avez utilisé l'IA c'est à des fins de :

	Nom du/des sites utilises
☐ **Corrections orthographiques**	
☐ **Formulations – reformulations**	
☐ **Créations de titres**	
☐ **Structurations de paragraphes**	
☐ **Recherche de thématiques**	
☐ **Recherche de bibliographie**	
☐ **Autre(s), précisez :**	

Je certifie avoir vérifié et corrigé l'ensemble du contenu et en assumer l'entière responsabilité.

Le .....

A .....

Signature

Attestation d'utilisation de l'intelligence artificielle générative

Travail de groupe

Nous, soussignés, ...
... .attestons



Ne pas avoir eu recours à l'IA ☐



Avoir généré ce travail par l'IA ☐



Avoir utilisé partiellement l'IA ☐

Si vous avez utilisé l'IA c'est à des fins de :

	Nom du/des sites utilisé(s)
☐ **Corrections orthographiques**	
☐ **Formulations – reformulations**	
☐ **Créations de titres**	
☐ **Structurations de paragraphes**	
☐ **Recherche de thématiques**	
☐ **Recherche de bibliographie**	
☐ **Autre(s), précisez :**	

Nous certifions avoir vérifiés et corrigés l'ensemble du contenu et en assumer l'entière responsabilité.

Le .....

A .....

Signatures

ANNEXE V

Grille d'individualisation dans un travail de groupe

Nom prénom de l'étudiant :	
Lors de ce travail	
J'ai réalisé	
Les difficultés/freins que j'ai rencontrées	
Les atouts /leviers que j'ai mis en œuvre	
Ce que j'aurai pu mettre en œuvre	

Je m'auto évalue sur une échelle de 0 (pas du tout) à 5 (oui tout à fait)	
J'ai été en mesure de donner mon opinion	0 5 |---|---|---|---|---|
J'ai été à l'écoute des idées et suggestions des autres	0 5 |---|---|---|---|---|
J'ai accepté de faire des compromis	0 5 |---|---|---|---|---|
J'ai respecté les modalités de travail de mes camarades	0 5 |---|---|---|---|---|
Je juge ma participation à ce travail	0 5 |---|---|---|---|---|
Je juge mon implication dans le groupe	0 5 |---|---|---|---|---|

Comment qualifiez-vous le travail rendu et la participation à la dynamique de groupe de vos camarades, soyez clair et précis ? un commentaire par camarade	
Nom du camarade, commentaire éventuel	0 : participation nulle 5 : très bonne participation
	0 5 |---|---|---|---|---|
	0 5 |---|---|---|---|---|
	0 5 |---|---|---|---|---|
	0 5 |---|---|---|---|---|
	0 5 |---|---|---|---|---|

ANNEXE VI

ETUDIANT(E)

Nom :

Prénom :

Etablissement :

Nom de l'Ergothérapeute :

Dates :

GRILLE DES ATTITUDES PROFESSIONNELLES DE L'ETUDIANT (H. BOUDREAULT Ph.D.)

Cette grille est une proposition d'outil d'évaluation et d'amélioration des attitudes professionnelles de l'étudiant. *« L'attitude est un état d'esprit qu'une personne adopte à l'égard d'elle-même ou envers les autres dans une situation, selon les circonstances ou les événements, qui l'incitent à une manière d'être ou d'agir »* (H. Boudreault, UQAM).

A mi-stage et en **fin de stage**, elle est **remplie par l'étudiant** (auto-évaluation) **puis par le tuteur du stage.**

Cette dernière servira de base d'échanges entre l'étudiant et le tuteur.

Validée en ICOGI (dec 2025), cette grille est inspirée de H. Boudreault et du modèle MOH de Kielhofner.

MI-STAGE

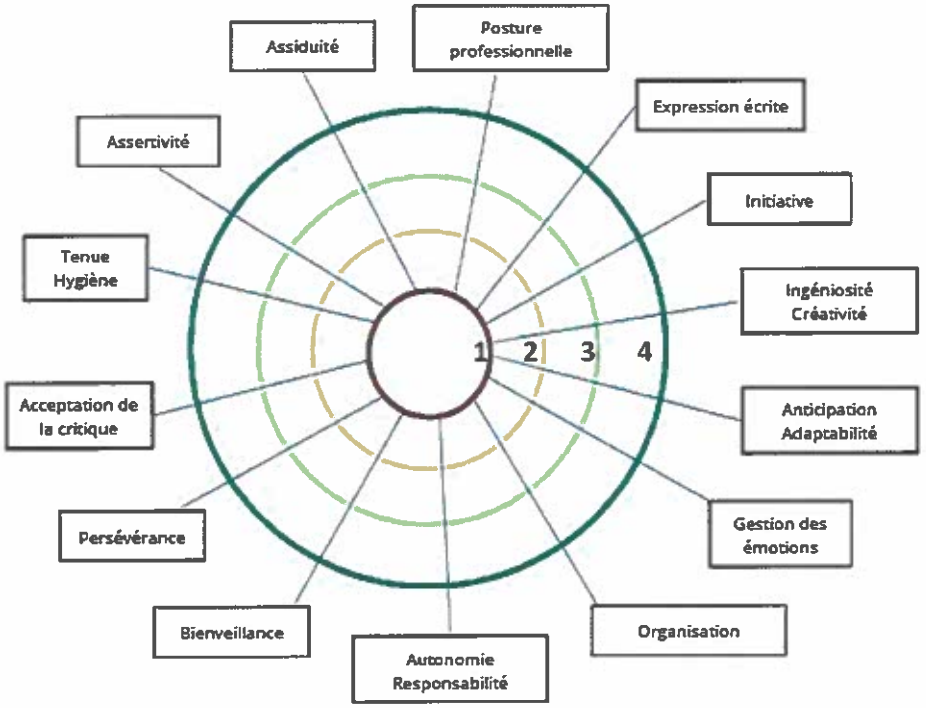

FIN STAGE

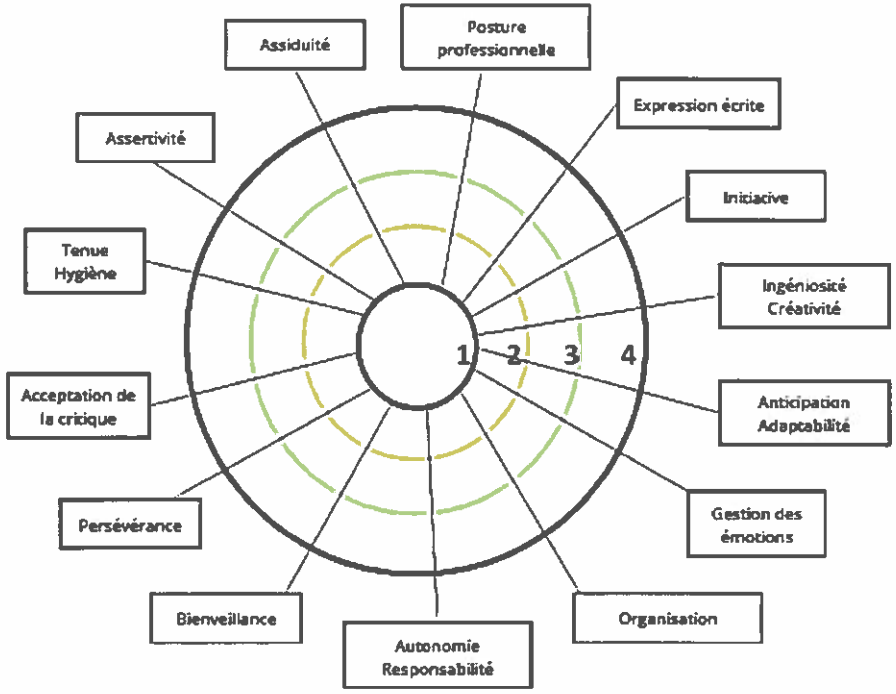

Commentaires :

Aide à la cotation :



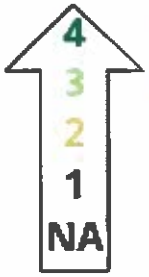

Facilite l'acquisition de compétences professionnelles

Permet l'acquisition de compétences professionnelles

Limite l'acquisition de compétences professionnelles

Empêche l'acquisition de compétences professionnelles

Non applicable

Définition des items :



ASSIDUITÉ

Présence active régulière et soutenue à l'endroit où l'on a des obligations à remplir, ponctualité.



POSTURE PROFESSIONNELLE

Utiliser un style, un ton et une terminologie adaptés à la personne et aux circonstances.
Ajuster son langage non verbal.
Politesse envers tous, respect du rôle et de la place/espace de chaque professionnel.



EXPRESSION ECRITE

S'exprimer par écrit en faisant attention au vocabulaire employé au style, à la syntaxe, à la grammaire, à la conjugaison, à l'orthographe.



INITIATIVE

Proposer ou entreprendre un travail, soit pour son accomplissement ou son avancement, et en juger la qualité conformément aux règles de la profession.
Oser poser des questions.



INGÉNIOSITÉ / CRÉATIVITÉ

Savoir résoudre un problème nouveau ou imprévu en fonction de l'environnement et des moyens disponibles.



ANTICIPATION / ADAPTABILITÉ

Avoir le souci constant de la recherche de la qualité.
Aller au-devant des besoins et démontrer de la curiosité en regard des tâches à réaliser.



GESTION DES EMOTIONS

Gérer son stress, garder son calme de façon constante, dans des situations particulières, rester patient.
Oser échanger avec le tuteur si besoin.



ORGANISATION

Préparer son travail de façon à satisfaire les exigences de qualité, d'efficacité et d'échéancier.
Réfléchir avant d'agir.



AUTONOMIE / RESPONSABILITÉ

Se prendre en charge, selon ses responsabilités, de façon à poser des actions au moment opportun dans un contexte déterminé.
Utiliser le téléphone dans un cadre professionnel.



BIENVEILLANCE

Se sentir responsable du confort, de la santé, de la sécurité et de la dignité d'une personne.
Respecter les différences culturelles sans jugement.



PERSÉVÉRANCE

Fournir l'effort nécessaire afin de terminer et de réussir le travail demandé.



ACCEPTATION DE LA CRITIQUE

Etre capable de recevoir des commentaires et remarques dans le but d'améliorer son travail en adoptant une attitude réflexive, non émotive ou trop défensive.
Admettre ses erreurs et les corriger.



TENUE ET HYGIÈNE

Porter une tenue appropriée au cadre de l'exercice
Respecter les règles d'hygiènes suivant les protocoles, l'organisation du service et maintenir son hygiène personnelle : *ongles, cheveux, bijoux, chaussures.*



ASSERTIVITÉ

Capacité de s'exprimer et à défendre ses idées, sans dénigrer celles des autres.

ANNEXE VII

GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION MI-STAGE

Je suis acteur de ma formation. Remplir ce document me permet de m'auto-évaluer et de réfléchir à des pistes d'actions.

	Questions	Oui	Non	Pourquoi ?	Comment y remédier ?
Moi Nom : …….. Prénom : …….	Est-ce que je me sens à l'aise dans cet environnement ?				
	Ai-je l'impression d'apprendre ?				
	Ai-je pris plus de confiance en moi ?				
	Est-ce que je prends des initiatives ?				
	Est-ce que je propose des choses ?				
	Est-ce que j'arrive à faire le lien entre pathologie / déficience et les théories ergothérapeutiques ?				
	Est-ce que j'arrive à gérer mes émotions lors de la prise en soin des patients ?				
	Ai-je compris mes difficultés ?				
	Est-ce que je vais au stage avec plaisir ?				
	Ai-je des manifestations somatiques ?				
Moi et mon tuteur	Est-ce que j'arrive à bien communiquer avec ma/mon tutrice/tuteur ?				
	Ai-je compris ce qu'elle/il m'a dit ?				
	Ai-je montré/expliqué mes travaux de recherche ?				
	Est-ce que je me sens écoutée ?				
	Ai-je exprimé clairement mes doutes et mes besoins à mon tuteur de stage ?				
	Ai-je exprimé de quel type de soutien de sa part ai-je besoin pour progresser ?				
	Et avec les autres professionnels ?				

Mes compétences	Ai-je observé/évalué, pris un modèle en référence ?				
	Ai-je construit un diagnostic en ergothérapie ?				
	Ai-je élaboré un processus d'intervention ?				
	Ai-je défini les activités de soins ?				
	Ai-je collaboré avec les autres professionnels ?				
	Ma relation thérapeutique est-elle adaptée ?				
	Le cadre est-il posé ?				
	Est-ce que je comprends la place et le rôle de l'ergothérapeute au sein de l'équipe pluriprofessionnelle ?				
	La rédaction des synthèses et des bilans ergothérapeutiques pose-t-elle des difficultés particulières ?				
	Est-ce que j'ajuste ma communication selon le profil du patient ?				
	Est-ce que j'arrive à prendre de la distance et à me détacher du stage en fin de journée ?				
	Ai-je rédigé mes ARPPs ? (L*a règle des « cinq pourquoi », méthode QQOQCP…)*				
	Ai-je évalué mes interventions ?				
	Ai-je recherché, traité et analysé des données scientifiques ?				

J'ai beaucoup de non et n'arrive pas à trouver de solution…je contacte l'IFE ;-)

ANNEXE VIII

TERRAINS DE STAGE AGRÉÉS

DISCIPLINE	ETABLISSEMENTS	CP	VILLE
2025-2026			
LV	CABINET LIBERAL MADAME LAURIE LECOQ	14100	LISIEUX
LV	EHPAD LAURENCE DE LA PIERRE	14110	CONDE SUR NOIREAU
LV	RÉSIDENCE DU VAL EHPAD	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
SM	NHN – L'EQUIPE MOBILE DES TROUBLES du NEURODEVELOPPEMENT	27000	EVREUX
SM	ADAPEI 27 - DAME EST - IME RENÉ COUTANT	27000	EVREUX
SSR	CH D'AVRE ET D'ITON- SMR ET HDJ	27130	VERNEUIL SUR AVRE
SM	ADAPEI 27 – ACCUEIL ITTINERANT - LEROY-UIP-UEE	27200	SAINT ANDRE DE L'EURE
LV	CABINET D 'ERGOTHÉRAPIE Pays de LYONS ANDELLE MADAME Emma BEHAREL	27790	ROSAY SUY LIEURE
LV	CABINET LIBÉRALE LAURYNE PECQUET	27930	GUICHAINVILLE
LV	CABINET PLURIDISCIPLINAIRE LE VAL D'HAZEY SANTÉ	27940	AUBEVOYE
LV	RÉSIDENCE DOMUSVI LES JARDINS D'AUTOMNE	28500	VERNOUILLET
LV	CENTRE HOSPITALIER DE CHARTRES - LES HÔPITAUX DE CHARTRES CAMSP	28630	LE COUDRAY
LV	AD PEP 50	50000	ST LO
SM	ASSOCIATION APEI CENTRE MANCHE - IME LA ROSE DES VENTS	50200	COUTANCES
LV	DISPOSITIF INCLUSIF HENRI WALLON – ASSOCIATION AGAPEI	50400	GRANVILLE
LV	EHPAD MAISON DE FAMILLE CLAIREFONTAINE	59190	HAZEBROUCK
SSR	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE READAPTATION CLEMENCEAU - UGECAM ALSACE	67082	STRASBOURG

LV	CABINET PARAMÉDICAL ODYSSÉA SANTÉ	72220	ECOMMOY
LV	FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ SOSAN	72550	COULANS SUR GEE
LV	EPSM DE LA SARTHE PRH MAS HANDI VILLAGE	72703	ALLONNES
LV	RÉSIDENCE MÉRIDIENNE - DOMUSVI	76100	ROUEN
LV	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME GRUMETZ LOÏSE	76120	LE GRAND QUEVILLY
LV	PEP2S LA BUSINE	76260	EU
LV	CABINET LIBERAL MADAME LOU GUEHO	76550	ST AUBIN SUR SCIE
LV	EHPAD LA SOURCE	76770	LE HOULME
LV	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE CAP ET SENS	77950	RUBELLES
LV	SAMSAH- SAVS APF FRANCE HANDICAP DES DEUX- SÈVRE	79000	NIORT
LV	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME ABRAHAMME ELISE	80130	FRIVILLE ESCARBOTIN
SSR	HOPITAL DUPUYTREN AP-HP	91210	DRAVEIL
SSR	CLINIQUE SMR VILLIERS-SUR-ORGE - EMR 91	91700	VILLIERS SUR ORGE
LV	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE KEOP PÉDIATRIE: MME THOMAS AMBRE	92300	LEVALLOIS PERRET
SSR	CITE DES FLEURS- SMR GERIATRIQUE	92400	COURBEVOIE
SSR	CENTRE HOSPITALIER STELL	92500	RUEIL MALMAISON
AVANT 2025			
PSY	CENTRE HOSPITALIER EMILIE MAYRISCH		ESCH-SUR-ALZETTE - LUXEMBOURG
SSR	CENTRE HOSPITALIER DU VALAIS ROMAND		SIERRE - SUISSE
LVIE	INSTITUTION DE LAVIGNY	1175	LAVIGNY, SUISSE
SSR	HÔPITAUX UNIVERSITAIRES GENÈVE - CLINIQUE DE JOLI-MONT	1209	GENEVA - SUISSE
LVIE	CMS DE SAINTE CROIX	1450	SAINTE CROIX - SUISSE
SSR	HOPITAL VILLIERS SAINT DENIS - LA RENAISSANCE SANITAIRE	02310	VILLIERS ST DENIS

SSR	CH DE SAINT QUENTIN	02321	ST QUENTIN
SSR	CRRF JACQUES FICHEUX	02410	ST GOBAIN
SSR	CENTRE D'ERGOTHERAPIE	2900	PORRENTRUY - SUISSE
LVIE	PSMS LA COURTE ECHELLE	03100	LAVAULT SAINTE ANNE
LVIE	CABINET LIBERAL TOULOUSE MÉLANIE	03100	MONTLUCON
PSY	CH DE MONTLUCON	03113	MONTLUCON
LVIE	ASSOCIATION GERIATRIQUE BONNE DONNE	05260	ST JEAN ST NICOLAS
LVIE	CABINET LIBERAL SYLVAIN THAMIÉ	06000	NICE
PSY	HOPITAL SAINT MARIE	06009	NICE CEDEX 1
LVIE	SAVS SAMSAH - APF	06100	NICE
LVIE	EEAP HENRI GERMAIN	06200	NICE
SSR	CABINET LIBÉRAL BENOÎT CARLINO	06300	NICE
SSR	ETS DE READAPTATION DES ARDENNES	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
LVIE	MAS LES CAMPANULES	08260	AUVILLERS LES FORGES
PSY	CENTRE HOSPITALIER ARIÈGE COUSERANS (CHAC)	09201	SAINT GIRONS CEDEX
SSR	CRF PASTEUR	10000	TROYES
SSR	CRRF COS PASTEUR	10000	TROYES
PSY	EPSM AUBE - CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE L'AUBE	10000	TROYES
PSY	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	11300	LIMOUX
SSR	CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE	13400	AUBAGNE
LVIE	CCAS DE CAEN	14000	CAEN
LVIE	EHPAD MATHILDE DE NORMANDIE	14000	CAEN
LVIE	CABINET PARAMEDICAL RESIDENCE SAINT GILLES	14000	CAEN
SSR	CHU DE CAEN	14000	CAEN
SSR	CLINIQUE BROCÉLIANDE -INICEA	14000	CAEN
LVIE	SESSD APF	14000	CAEN
LVIE	EHPAD RÉSIDENCE SAINT BENOIT	14000	CAEN
PSY	EPSM DE CAEN - SECTEUR CAEN EST	14012	CAEN
SSR	EPSM BON SAUVEUR	14012	CAEN
LVIE	APAEI PAYS D'AUGE ET DE FALAISE	14100	LISIEUX

SSR	CH ROBERT BISSON	14107	LISIEUX
LVIE	ASSOCIATION ADEF RÉSIDENCES LA MAISON DU COUDRIER	14111	LOUVIGNY
PSY	SA POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE	14113	CRICQUEBOEUF
LVIE	CABINET LIBERAL SALENT MELANIE	14120	MONDEVILLE
LVIE	LADAPT NORMANDIE	14123	IFS
SSR	SMR INICEA COTE NORMANDE	14123	IFS
SSR	KORIAN COTE NORMANDE	14123	IFS
LVIE	SAVS SAMSAH APF	14123	IFS
SSR	CH DE PONT L'ÉVÊQUE	14130	PONT L'EVEQUE
SSR	SSR	14130	PONT L'EVEQUE
LVIE	ESAD VALLEE D'AUGE	14130	ST GATIEN DES BOIS
LVIE	CABINET MANON HARLEY	14140	LIVAROT
LVIE	INICEA CLINIQUE THALATTA	14150	OUISTREHAM
SSR	CMPR LA CLAIRIERE	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
LVIE	EHPAD RESIDENCE ASIALYS	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
SSR	IEM APF F. XAVIER FAVALA	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
SSR	IMPR DU BOIS DE LEBISEY	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
LVIE	IEM APF F. XAVIER FALALA	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
SSR	CABINET LIBERAL MARIE ANNE SCHMIDT	14210	MISSY
SSR	CH AUNAY - POLE DE RÉÉDUCATION NEUROLOGIQUE	14260	AUNAY SUR ODON
LVIE	E.P.S.M. MARIE DU MERLE	14290	ORBEC
SSR	CENTRE LE MANOIR D'APRIGNY	14400	BAYEUX
PSY	ETABLISSEMENT HOSPITALIER DU BESSIN	14400	BAYEUX
PSY	LADAPT - CENTRE LE MANOIR D'APRIGNY	14400	BAYEUX
PSY	CH AUNAY BAYEUX	14400	BAYEUX
LVIE	CABINET LIBERAL LHERITIER MARIE AMELIE	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE
SSR	EPMS DU CHÂTEAU DE VAUX	14470	GRAYE SUR MER
LVIE	HOPITAL DE VIRE	14500	VIRE
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE LA CÔTE FLEURIE	14600	EQUEMAUVILLE
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHERAPIE LHERITIER MARIE AMELIE	14610	CAMBES EN PLAINE

SSR	CH DE FALAISE	14700	FALAISE
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MADAME HERBERT MAELYS	14760	BRETTEVILLE SUR ODON
SSR	CRF DE DEAUVILLE	14800	DEAUVILLE
SSR	CH HENRI MONDOR	15000	AURILLAC
PSY	CH HENRI MONDOR	15000	AURILLAC
SSR	CH DE SAINTES	17100	SAINTES
LVIE	EHPAD RESIDENCE L'OEILLET DES PINS	17110	ST GEORGES DE DIDONNE
PSY	CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND	18000	BOURGES
LVIE	SAVS - SAMSAH APF FRANCE HANDICAP	18000	BOURGES
SSR	CH DE VIERZON	18100	VIERZON
LVIE	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE APF	18190	CHATEAUNEUF SUR CHER
SSR	CHU DIJON BOURGOGNE	21000	DIJON
SSR	CH RENE PLEVEN	22100	DINAN
PSY	CH DE PLOUGUERNEVEL	22110	PLOUGUERNEVEL
PSY	UMD PLOUGUERNEVEL	22110	PLOUGUERNEVEL
LVIE	CENTRE HOSPITALIER LANNION-TRESTEL - EEAP « LA MAISON DE L'ESTRAN »	22660	TREVOU TREGUIGNEC
LVIE	SESSAD DES TROIS RIVIERES ET IEM SOURIS VERTE	24100	BERGERAC
SSR	CH DE VAUCLAIRE	24700	MONTPON MENESTEROL
LVIE	FONDATION PLURIEL - MAS DE MONTBÉLIARD	25200	MONTBELIARD
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMMA EL KAMASH	25200	MONTBELIARD
LVIE	CHI HAUTE COMTÉ	25300	PONTARLIER
SSR	ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE QUINGEY	25440	QUINGEY
SSR	ADAPT CMPR LES BAUMES	26003	VALENCE
PSY	CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS	26760	MONTELEGER
SM	ASSOCIATION L'ABRI	27000	EVREUX
LVIE	RÉSIDENCE LA HARPE	27000	EVREUX
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME JULIE PANNIER	27000	EVREUX
PSY	CMPP VICTOR HUGO	27000	EVREUX
LVIE	ADAPEI 27 - ESAT LES ATELIERS DU BEFFROI	27000	EVREUX
LVIE	EHPAD VILLA LA PROVIDENCE EVREUX	27000	EVREUX

LVIE	CCAS	27000	EVREUX
LVIE	ASSOCIATION MARIE-HÉLÈNE HOME DOMINIQUE	27000	EVREUX
LVIE	ASSOCIATION MARIE-HÉLÈNE HOME DOMINIQUE	27000	EVREUX
PSY	L'ADAPT EURE	27000	EVREUX
LVIE	LADAPT NORMANDIE - SITE D'EVREUX	27000	EVREUX
SSR	MDPH DE L'EURE	27000	EVREUX
PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27000	EVREUX
LVIE	RESIDENCE FRANCOIS MOREL APF	27000	EVREUX
SSR	SAMSAH LA RONCE	27000	EVREUX
PSY	SOLIHA EVREUX	27000	EVREUX
LVIE	SSIAD ADMR DES 6 CANTONS	27000	EVREUX
LVIE	PLATEFORME CATHERINE LOUISON ASSOCIATION LA RONCE	27000	EVREUX
LVIE	CHI EURE SEINE	27015	EVREUX
SSR	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EURE-SEINE - SITE D'EVREUX ET DE VERNON	27015	EVREUX
PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27022	EVREUX CEDEX
SSR	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27022	EVREUX CEDEX
PSY	L'ADAPT EURE	27022	EVREUX CEDEX
LVIE	SESSD APF	27032	EVREUX
LVIE	MDPH	27032	EVREUX
LVIE	SAD APF 27	27032	EVREUX CEDEX
LVIE	RESIDENCE LES RIVALIERES	27100	LE VAUDREUIL
LVIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE EMMA LEFEVRE	27110	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE
SSR	HOPITAL LOCAL DU NEUBOURG	27110	LE NEUBOURG
LVIE	DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION (DAI)	27130	VERNEUIL SUR AVRE
SSR	CENTRE D'ÉDUCATION MOTRICE - CEM	27130	VERNEUIL SUR AVRE
SSR	HOPITAL DE VERNEUIL SUR AVRE	27130	VERNEUIL SUR AVRE
PSY	IME RICHARD BARET	27160	BRETEUIL
LVIE	FOYER ANNIE SOLANGE	27160	BRETEUIL
LVIE	ASSOCIATION JULES LEDEIN	27160	CONDE SUR ITON
LVIE	ASSOCIATION LES FONTAINES - ITEP DU SOLEIL LEVANT	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT

LVIE	ADEMIMC - FOYER LE BUIS MORSENT	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
PSY	ETABLISSEMENTS FEDERATION APAJH DE L'EURE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
SSR	HOPITAL LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
LVIE	SAMSAH LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
LVIE	HOPITAL LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
LVIE	RÉSIDENCE DES REFLETS D'ARGENT	27190	CONCHES EN OUCHE
SSR	CHI EURE SEINE	27200	VERNON
PSY	CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE	27200	VERNON
LVIE	KORIAN LES NYMPHEAS BLEUS	27200	VERNON
LVIE	IEM LA SOURCE	27201	VERNON CEDEX
LVIE	ASSOCIATION LES FONTAINES - ITEP DU SOLEIL LEVANT	27207	VERNON
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME VIRGINIE AUGEREAU	27220	ST ANDRE DE L EURE
LVIE	L'ADAPT EURE	27220	ST ANDRE DE L'EURE
PSY	L'ADAPT EURE ESAT	27220	ST ANDRE DE L'EURE
SSR	CSSR L'ADAPT - HAUTE NORMANDIE SECTEUR ADULTES	27220	ST ANDRE DE L'EURE
LVIE	RESIDENCE LE BOIS LA ROSE	27220	ST ANDRE DE L'EURE
LVIE	ASSOCIATION MARIE-HÉLENE - HOME NATHALIE	27240	GOUVILLE
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE FLORIANE MARGUERITTE	27240	SYLVAINS LES MOULINS
PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE - CATTP-CMPE PÉDOPSYCHIATRIE	27300	BERNAY
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOUISON LEBOUTET	27300	BERNAY
LVIE	CABINET PERRINE COLMARD	27300	BERNAY
LVIE	CH DE BERNAY	27303	BERNAY CEDEX
SSR	CH DE BERNAY	27303	BERNAY CEDEX
LVIE	EHPAD DE BOURG ACHARD	27310	BOURG ACHARD
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE - MME LECROSNIER CLÉMENCE	27340	PONT DE L ARCHE
LVIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE EMMA LEFEVRE	27340	PONT DE L'ARCHE
LVIE	EHPAD JULIEN BLIN	27340	PONT DE L'ARCHE
LVIE	CABINET LIBERAL SCOL'ERGO	27340	PONT DE L'ARCHE
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME LE PICAULT PATRICIA	27370	LE BOSC DU THEIL
LVIE	CABINET LIBERAL DUBOIS SARAH	27370	LE THUIT SIGNOL

LVIE	RÉSIDENCE LE BOSGUERARD	27370	ST PIERRE DU BOSGUERARD
LVIE	MAISON DE SANTÉ DE CHARLEVAL	27380	CHARLEVAL
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME EXILIE ELSA	27400	HEUDEBOUVILLE
LVIE	CABINET LIBERAL MME EXILIE ELSA	27400	LOUVIERS
SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	27400	LOUVIERS
SSR	INSTITUT MEDICAL SPECIALISE DE L'EURE	27400	LOUVIERS
LVIE	KORIAN L'ERMITAGE	27400	LOUVIERS
PSY	CMPP ALFRED BINET	27500	PONT AUDEMER
LVIE	LES PAPILLONS BLANCS	27500	PONT AUDEMER
LVIE	ASSOCIATION L'AGORA	27550	NASSANDRES
LVIE	IME LA RIVIERE-THIBOUVILLE	27550	NASSANDRES
SSR	CLINIQUE DU VALLON FLEURI	27670	ST OUEN DU TILLEUL
LVIE	CH ST JACQUES	27700	LES ANDELYS
LVIE	LES JARDINS D'IROISE DE TOSNY	27700	TOSNY
SSR	HÔPITAL SAINT JACQUES	27705	LES ANDELYS CEDEX
LVIE	ASSOCIATION MARIE HELENE- HOME CHARLOTTE	27710	ST GEORGES MOTEL
LVIE	RESIDENCE ORPEA - MAISON DE RETRAITE LES RIVES D'OR	27750	LA COUTURE BOUSSEY
LVIE	EHPAD JARDIN DE L'ANDELLE	27910	PERRIERS SUR ANDELLE
PSY	CLINIQUE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION EN ADDICTOLOGIE LES BRUYERES	27930	BROSVILLE
LVIE	EHPAD LES FEUILLANS	27930	BROSVILLE
LVIE	SSIAD ADMR DES 6 CANTONS	27930	GRAVIGNY
LVIE	SESSD - APF	27930	GUICHAINVILLE
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE M DEFONTAINE SYLVAIN	28000	CHARTRES
LVIE	MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR	28000	CHARTRES
LVIE	SESSD APF	28000	CHARTRES
SSR	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	28100	DREUX CEDEX
PSY	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	28107	DREUX CEDEX
SSR	C.R.F. BEAUROUVRE	28120	ILLIERS COMBRAY
LVIE	ERGO'LIB 28	28170	TREMBLAY LES VILLAGES
SSR	CENTRE HOSPITALIER EDMOND MORCHOISNE	28240	LA LOUPE

LVIE	ASSOCIATION NOTRE DAME	28250	SENONCHES
LVIE	CABINET LIBERAL AMANDINE BAYLE	28260	SAUSSAY
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME EI GUEGUIN JUSTINE	28350	ST LUBIN DES JONCHERETS
LVIE	CHÂTEAU DU HAUT VENAY	28350	ST LUBIN DES JONCHERETS
SSR	INSTITUT MEDICAL SPECIALISE D'EURE ET LOIR	28500	VERNOUILLET
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMILIE PECOLO	28500	CHERISY
PSY	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	28630	MORANCEZ
PSY	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	28800	BONNEVAL
SSR	CLINEA - CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE DE TRÉBOUL	29100	DOUARNENEZ
SSR	CH DE CORNOUAILLE	29107	QUIMPER
PSY	CLINIQUE KERFRIDEN	29150	CHATEAULIN
PSY	HÔPITAL DE LANDERNEAU	29207	LANDERNEAU
LVIE	SSIAD DES AMITIES D'ARMOR	29490	GUIPAVAS
SSR	FONDATION ILDYS - PÔLE SANITAIRE SITE HAD MORLAIX	29600	PLOURIN LES MORLAIX
LVIE	CH DU PAYS DE MORLAIX	29640	PLOUGONVEN
SSR	INSTITUT DE READAPTATION DU CAP HORN LNA SANTE	29800	LANDERNEAU
PSY	CHRU DE BREST - SESSAD AUTISME	29820	BOHARS
LVIE	CHRU DE BREST - HÔPITAL MORVAN	29820	GUILERS
SSR	INSTITUT ARAMAV	30900	NIMES
SSR	CLINIQUE DE VERDAICH	31550	GAILLAC TOULZA
PSY	RAMSAY SANTE - CLINIQUE DES CEDRES	31700	CORNEBARRIEU
SM	CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS	33000	BORDEAUX
LVIE	LES JARDINS D'HERMINE	35000	RENNES
PSY	CLINIQUE DE L'ESPÉRANCE	35000	RENNES
SSR	CHU DE RENNES/ COURT SEJOUR	35033	RENNES
SSR	POLE SAINT HELIER	35043	RENNES
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE MONFORT SUR MEU	35162	MONFORT SUR MEU
LVIE	CABINET LA ROSE DES VENTS	35200	RENNES
LVIE	MAS CHGUILLAUME REGNIER	35235	THORIGNE-FOUILLARD

PSY	CH GUILLAUME RÉGNIER DE RENNES	35703	RENNES CEDEX 7
LVIE	CH GUILLAUME RÉGNIER DE RENNES	35703	RENNES CEDEX 7
LVIE	RÉSIDENCE LES NYMPHEAS	35740	PACE
LVIE	CABINET LIBERAL ANAIS VIVIER	35770	VERN SUR SEICHE
LVIE	ASSOCIATION AR ROC'H	35830	BETTON
SSR	CH DE LA TOUR BLANCHE	36100	ISSOUDUN
SSR	IME LES TILLEULS	37170	CHAMBRAY LES TOURS
SSR	CRF CLOS ST VICTOR	37304	JOUE LES TOURS
SSR	UEROS DE FONTENAILLES	37370	BEAUMONT LOUESTAULT
PSY	CENTRE EUROPEEN DE REEDUCATION DU SPORTIF	40130	CAPBRETON
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	41000	BLOIS
LVIE	EHPAD MAISONNEE SAINT FRANCOIS	41000	BLOIS
LVIE	MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIRE	41000	BLOIS
LVIE	FEDERATION ADMR	41200	ROMORANTIN-LANTHENAY
SSR	SSR LA MÉNAUDIÈRE	41401	MONTRICHARD cedex
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARICA GUILLAUMAT	41700	COUR CHEVERNY
PSY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE	41700	COUR CHEVERNY
PSY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE - CLINIQUE COUR-CHEVERNY	41700	COUR CHEVERNY
LVIE	L'HOSPITALET	41800	MONTOIRE
SSR	CHU DE ST ETIENNE/ MPR BELLEVUE PEDIATRIQUE	42100	ST ETIENNE
SSR	CHU DE NANTES	44000	NANTES
SSR	CHU DE NANTES	44093	NANTES Cedex 1
LVIE	IEM APAJM LA DURANDIERE	44100	NANTES
LVIE	EHPAD LA LANDE SAINT MARTIN	44115	HAUTE GOULAINE
SSR	LES HAUTS THEBAUDIERES	44122	VERTOU
PSY	CHS BLAIN	44130	BLAIN
PSY	CHS BLAIN	44146	CHATEAUBRIAND
SSR	ASSOCIATION DES OEUVRES DE PEN BRON	44160	PONTCHATEAU
LVIE	CABINET LIBERAL OCEANE FOLLIET	44160	STE ANNE SUR BRIVET
SSR	CH DE CHATEAUBRIAND	44160	STE ANNE SUR BRIVET

LVIE	IEM LA BUISSONNIÈRE	44243	LA CHAPELLE SUR ERDRE
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE SAVENAY	44260	SAVENAY
LVIE	IEM LA MARRIERE	44319	NANTES 3
SSR	LA BARONNAIS	44342	BOUGUENAIS
PSY	ASSOCIATION LES APSYADES	44344	BOUGUENAIS
LVIE	HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE/ ESA	44350	GUERANDE
PSY	CLINIQUE LA BRIERE	44351	GUERANDE
SSR	CENTRE MARIN DE PEN-BRON	44356	LA TURBALLE
LVIE	CABINET LIBERAL ERGO NAONED	44360	VIGNEUX DE BRETAGNE
LVIE	IPEAP "LE PARC DE LA BLORDIÈRE"	44400	REZE
LVIE	APAJH 44	44400	REZE
LVIE	CABINET LIBERAL CLAIRE DELAVY	44400	REZE
SSR	CMPR CÔTE D'AMOUR	44600	ST NAZAIRE
LVIE	EHPAD MAISON SAINT CHARLES	44780	MISSILLAC
PSY	EPSM GEORGES DAUMEZON - PRISM45 – PÔLE DE SOINS SPÉCIFIQUES	45000	ORLEANS
SSR	CMPR L'ADAPT LOIRET	45200	AMILLY
LVIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE SOPHIE LEBLANC	45210	NARGIS
LVIE	COLISEE - RESIDENCE LES PATUREAUX	45320	COURTENAY
SSR	UGECAM CRFA LE COTEAU	45380	LA CHAPELLE ST MESMIN
LVIE	EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	45420	BONNY SUR LOIRE
LVIE	HANDICAP ANJOU	49017	ANGERS
SSR	ASSOCIATION LES CAPUCINS - SSR PÉDIATRIE	49103	ANGERS
LVIE	APF D'ANJOU	49124	ST BARTHELEMY D’ANJOU
PSY	CENTRE DE SANTÉ MENTALE ANGEVIN (CESAME)	49130	STE GEMMES SUR LOIRE
SSR	HOPITAL YOLAINE DE KEPPER	49170	ST GEORGES SUR LOIRE
SSR	HOPITAL YOLAINE DE KEPPER	49170	ST GEORGES SUR LOIRE
LVIE	CH DOUE LA FONTAINE	49700	DOUE LA FONTAINE
SSR	IME LA GUIBEDIERE	49800	TRELAZE
SSR	CHU ANGERS	49933	ANGERS CEDEX 09
LVIE	CABINET LIBÉRAL LCK	50000	ST LO

LVIE	FONDATION BON SAUVEUR	50000	ST LO
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE MORTAIN	50140	MORTAIN- BOCAGE
LVIE	FÉDÉRATION ADMR DE LA MANCHE	50300	AVRANCHES
SSR	CH AVRANCHES - GRANVILLE	50300	AVRANCHES
SSR	CRRF KORIAN L'ESTRAN	50340	SIOUVILLE HAGUE
LVIE	FONDATION BON SAUVEUR	50360	PICAUVILLE
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE AURELIE CLEREMBAUX - CERCAE	50380	ST PAIR SUR MER
SSR	CRRF LE NORMANDY	50406	GRANVILLE
LVIE	ACAIS - IME	50470	CHERBOURG-EN-COTENTIN
SSR	HOPITAL DE CARENTAN	50500	CARENTAN
LVIE	FOYER DE L'ESPERANCE	50700	VALOGNES
PSY	EPSM DE LA MARNE	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
SSR	CHU DE REIMS	51092	REIMS
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOIC CORDIER	51170	FISMES
LVIE	CH DE LAVAL	53015	LAVAL
SSR	CENTRE HOSPITALIER HAUT ANJOU	53204	CHATEAU GONTIER
PSY	HÔPITAL LOCAL D'ERNÉE	53500	ERNEE
LVIE	HOPITAL D'EVRON	53600	EVRON
SSR	CENTRE HOSPITALIER JULES DOITTEAU	53700	VILLAINES LA JUHEL
SSR	CSMS RIVES DU CHATEAU BLAMONT	54450	BLAMONT
SSR	CLINIQUE DES AUGUSTINES	56140	MALESTROIT
PSY	CENTRE DE POST-CURE	56190	BILLIERS
SSR	CENTRE DE KERPAPE	56275	PLOEMEUR
SSR	CH DU CENTRE BRETAGNE SITE DE PLEMET	56306	PONTIVY
SSR	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE SUD - GHBS	56332	LORIENT
SSR	CSSR L'ADAPT MOSELLE	57100	THIONVILLE
PSY	CHS DE SARREGUEMINES	57212	SARREGUEMINES
SSR	CRF PASORI	58200	COSNE SUR LOIRE
SSR	CHRU	59037	LILLE
SSR	HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE	59123	ZUYDCOOTE

LVIE	IME LA CIGOGNE	59163	CONDE SUR L ESCAUT
LVIE	CABINET LIBERAL SANDRINE ROMBAUT	59221	BAUVIN
LVIE	CLINIQUE SAINT ROCH	59223	RONCQ
LVIE	SESSAD D'ELNON	59230	ST AMAND LES EAUX
PSY	CRRF L'ESPOIR	59260	HELLEMMES LILLE
LVIE	CABINET LIBERAL ERGOTHERAPIE	59270	METEREN
PSY	EPSM LILLE-MÉTROPOLE	59280	ARMENTIERES
SSR	APAHM	59378	DUNKERQUE
SSR	CLINIQUE SAINT ROCH	59402	CAMBRAI
PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59487	ARMENTIERES
SSR	SESSAD MARC SAUTELET	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59700	MARCQ EN BAROEUL
SSR	HOPITAL DEPARTEMENTAL FELLERIES-LIESSIES	59740	FELLERIES
PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59790	RONCHIN
SSR	CRF ST-LAZARE	60000	BEAUVAIS
SSR	IME FRANCE RAPHAËLLE FLEURY	60000	BEAUVAIS
LVIE	RESIDENCE LE CLOS DE BEAUVAISIS	60000	BEAUVAIS
LVIE	SESSAD APF CREIL	60100	CREIL
SSR	INSTITUT MÉDICALE DE BRETEUIL	60120	BRETEUIL
LVIE	SESSAD APF DE COMPIEGNE	60200	COMPIEGNE
SSR	CRF LEOPOLD BELLAN	60240	CHAUMONT EN VEXIN
LVIE	CRRF LEOPOLD BELLAN	60240	CHAUMONT EN VEXIN
SSR	CMPR BOIS LARRIS	60260	LAMORLAYE
PSY	LA NOUVELLE FORGE	60280	VENETTE
SSR	E.M.E LA CLAIRE MONTAGNE	60332	LIANCOURT
SSR	CENTRE DE READAPTATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD (CRAR)	60500	CHANTILLY
LVIE	CENTRE DE READAPTATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD (CRAR)	60500	CHANTILLY
PSY	CHI	60600	BREUIL LE SEC
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARLÈNE PAUGAM	60600	CLERMONT
LVIE	CENTRE HOSPITALIER ISARIEN (C.H.I)	60607	CLERMONT

PSY	CHI	60607	CLERMONT
LVIE	CENTRE LUCIEN OZIOL - ASSOCIATION LE CLOS DU NID DE L'OISEAU	60660	CIRES LES MELLO
SSR	CRF LE BELLOY	60860	ST OMER EN CHAUSSEE
LVIE	CABINET LIBÉRAL EN ERGOTHÉRAPIE MME PELTIER LEILA	61000	ALENCON
LVIE	CABINET LIBERAL HELENE LAFOSSE	61000	ALENCON
PSY	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE	61014	ALENCON
LVIE	EHPAD HORIZON	61100	ST GEORGES DES GROSEILLER
PSY	CH JACQUES MONOD	61100	FLERS
LVIE	CH JACQUES MONOD	61100	FLERS
SSR	CMPR LA CLAIRIERE	61101	FLERS CEDEX
PSY	CMPR- CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION DE BAGNOLES DE L'ORNE	61140	BAGNOLES DE L'ORNE
SSR	CMPR	61140	BAGNOLES DE L'ORNE
SSR	SSR LE PARC	61140	BAGNOLES DE L'ORNE
LVIE	L'OREE DES BOIS	61140	LA CHAPELLE D ANDAINE
LVIE	IME LA GARENNE - UGECAM NORMANDIE	61170	LE MELE SUR SARTHE
LVIE	FONDATION ANAIS – EHPAD DE BRIOUZE	61220	BRIOUZE
LVIE	CENTRE HOSPITALIER	61400	MORTAGNE AU PERCHE
SSR	CENTRE HOSPITALIER MARGUERITE DE LORRAINE	61400	MORTAGNE AU PERCHE
LVIE	IEM LA FORET	61440	ST ANDRE DE MESSEI
SSR	IEM "LA FORET" ASSOCIATION LEHUGEUR - LELIÈVRE	61440	ST ANDRE DE MESSEI
LVIE	FONDATION ANAIS/IME	61500	LA CHAPELLE PRES SEES
LVIE	FONDATION ANAIS - MAS ANAÏS DE LA FERTÉ MACÉ	61600	LA FERTÉ MACÉ
SSR	CMPR LA CLAIRIERE	61600	LA FERTE MACE
LVIE	CAMSP ST POL SUR TERNOISE	62130	ST POL SUR TERNOISE
PSY	CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE LES MARONNIERS	62160	BULLY LES MINES
LVIE	EPSM A. CALMETTE - IME	62176	CAMIERS
PSY	CH DE BOULOGNE - SITE DUFLOS	62200	BOULOGNE SUR MER
PSY	CENTRE HOSPITALIER LENS	62210	AVION
PSY	CLINIQUE LE RYONVAL	62223	STE CATHERINE
LVIE	CENTRE DE SANTÉ NŒUXOIS	62290	NOEUX LES MINES

PSY	HÔPITAUX PUBLICS DE L'ARTOIS - CENTRE HOSPITALIER DE LENS - CENTRE DE SANTE MENTALE J.B. PUSSIN	62300	LENS CEDEX
PSY	CENTRE HOSPITALIER SCHAFFNER DE LENS	62307	LENS CEDEX
LVIE	CABINET ERGOTHERAPIE REBECCA FLAHAUT	62400	BETHUNE
SSR	CHR DE ST OMER	62505	ST OMER
SSR	CRF LES HAUTOIS	62590	OIGNIES
LVIE	CABINET LIBERAL MICKAEL MAIRE	62730	MARCK
LVIE	POLE ENFANCE ET SOINS - SESSAD	62830	SAMER
LVIE	RÉSIDENCE ST JEAN	62840	LAVENTIE
PSY	EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM	65400	ARGELES GAZOST
PSY	CLINIQUE DU ROUSSILLON	66000	PERPIGNAN
LVIE	USSAP-ASCV CENTRE BOUFFARD-VERCELLI	66290	CERBERE
LVIE	SSIAD PRÉSENCE INFIRMIÈRE 66	66600	RIVESALTES
LVIE	EHPAD ABRAPA DANUBE	67100	STRASBOURG
PSY	HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR	68024	COLMAR
SSR	CH DE MULHOUSE	68070	MULHOUSE
PSY	CH DE ROUFFACH	68250	ROUFFACH
LVIE	CH DE GIVORS	69700	GIVORS
LVIE	EMERA - EHPAD BÉRENGÈRE	72000	LE MANS
LVIE	ASSOCIATION ALLIANCE - RÉSIDENCE LA SOUVENANCE	72000	LE MANS
SSR	CLINIQUE INICEA ROUGEMONT	72000	LE MANS
SSR	CENTRE FRANÇOIS GALLOUEDEC	72000	LE MANS
SSR	POLE SANTE SARTHE ET LOIR	72205	LA FLECHE
SSR	CENTRE GALLOUEDEC	72250	PARIGNE L'EVEQUE
LVIE	EHPAD LES CHANTERELLES MAROLLES LES BRAULTS	72260	MAROLLES LES BRAULTS
SSR	CENTRE DE L'ARCHE	72650	ST SATURNIN
PSY	EPSM SARTHE	72703	ALLONNES
SSR	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	73000	CHAMBERY
PSY	CHS DE LA SAVOIE	73011	CHAMBERY
LVIE	ERGOACCES	74000	ANNECY

LVIE	IME LE CLOS FLEURI	74190	PASSY
SSR	SMR CLINIQUE LE MONT VEYRIER (INICEA)	74370	ARGONAY
SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	74410	ST AUBIN LES ELBEUF
LVIE	CABINET LIBERAL LE GOANVIC ELOISE	74890	BONS EN CHABLAIS
LVIE	EHPAD KORIAN BRUNE	75000	PARIS 14
LVIE	INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	75007	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT
PSY	HOPITAUX DE ST MAURICE	75012	PARIS 12
PSY	ASSOCIATION DE SANTÉ MENTALE PARIS 13	75013	PARIS 13
LVIE	CABINET LIBERAL D'ERGOTHÉRAPIE MME JULIE BEY	75017	PARIS 17EME ARRONDISSEMENT
SSR	HÔPITAL AP-HP BRETONNEAU	75018	PARIS 18EME ARRONDISSEMENT
SSR	CENTRE RESIDENTIEL VALENTIN HAUY	75019	PARIS 19
SSR	GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIÈRE	75651	PARIS 3
SSR	HOPITAL COCHIN	75679	PARIS CEDEX 14
SSR	HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD	75877	PARIS CEDEX 18
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MADAME STAB ROMANE	76000	ROUEN
PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76000	ROUEN
PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (HTP)	76000	ROUEN
LVIE	RÉSIDENCE MÉDICALISÉE TIERS TEMPS DOMUSVI	76000	ROUEN
SSR	EME COLETTE YVER - PEP 76	76000	ROUEN
LVIE	ESA SPASAD LAJOSA	76000	ROUEN
LVIE	CABINET LIBERAL BERENICE LEFEBVRE	76000	ROUEN
LVIE	CHU DE ROUEN	76031	ROUEN CEDEX
SSR	CHU DE ROUEN	76031	ROUEN CEDEX
PSY	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76083	LE HAVRE CEDEX
LVIE	LADAPT	76100	ROUEN
SSR	CENTRE MERIDIENNE	76100	ROUEN
SSR	CENTRE MERIDIENNE	76100	ROUEN
LVIE	KORIAN LE JARDIN	76100	ROUEN
SSR	CLINIQUE DE L'EUROPE	76100	ROUEN
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DU BELVÉDÈRE	76130	MONT ST AIGNAN

LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE VALÉRIE HURARD	76130	MONT ST AIGNAN
LVIE	CHU DE ROUEN	76130	MONT ST AIGNAN
LVIE	EHPAD LES ILIADES	76130	MONT ST AIGNAN
LVIE	SAMSAH SAVS APF	76130	MONT ST AIGNAN
LVIE	MAS MAGDALA	76133	EPOUVILLE
SSR	CENTRE APF PAUL DURAND VIEL	76133	ST MARTIN DU BEC
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME LE COMPTE DOMITILLE	76140	LE PETIT QUEVILLY
LVIE	CHU DE ROUEN - USLD-EHPAD SAINT JULIEN	76140	LE PETIT QUEVILLY
LVIE	EHPAD LES AUBEPINS	76150	MAROMME
LVIE	CABINET LIBERAL D'ERGOTHERAPIE - CABERGO76	76150	MAROMME
LVIE	APF FRANCE HANDICAP - SAMSAH SAINT MARTIN DU VIVIER	76160	ST MARTIN DU VIVIER
LVIE	AXE MEDICAL	76160	DARNETAL
SSR	CENTRE HOSPITALIER DURECU-LAVOISIER	76160	DARNETAL
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE FANNY GUILBERT	76160	ST AUBIN EPINAY
SSR	CENTRE HOSPITALIER ASSELIN HEDELIN	76190	YVETOT
LVIE	CABINET LIBERAL DUGORD LUCIE	76190	YVETOT
LVIE	RESIDENCE DU CHATEAU MICHEL	76200	DIEPPE
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	76202	DIEPPE
PSY	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	76202	DIEPPE
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	76202	DIEPPE
LVIE	CABINET LIBERAL D'ERGOTHÉRAPIE - MME ADELINE CARION	76220	GOURNAY EN BRAY
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE GOURNAY EN BRAY	76220	GOURNAY EN BRAY
LVIE	EHPAD DE GOURNAY EN BRAY	76220	GOURNAY EN BRAY
LVIE	EHPAD LA BUISSONNIÈRE	76230	ISNEAUVILLE
LVIE	EHPAD KORIAN VILLA SAINT DO	76230	BOIS GUILLAUME
SSR	CHU DE ROUEN	76230	BOIS GUILLAUME
LVIE	SAS LA BOISERAIE	76230	BOIS GUILLAUME
LVIE	CABINET ALEXANDRE VANDERPERT	76230	QUINCAMPOIX
SSR	CMPR LES HERBIERS	76235	BOIS GUILLAUME
LVIE	CMPR LES HERBIERS (UMESH)	76235	BOIS GUILLAUME

LVIE	CAJM / FOYER D'HÉBERGEMENT DE LADAPT NORMANDIE	76240	LE MESNIL ESNARD
PSY	L'ADAPT SEINE MARITIME	76240	BONSECOURS
LVIE	CENTRE NORMANDIE LORRAINE	76240	LE MESNIL ESNARD
SSR	ESAT HORS-MURS	76240	LE MESNIL ESNARD
LVIE	LA FILANDIERE	76250	DEVILLE LES ROUEN
LVIE	CABINET LIBERAL AUDREY DEQUIDT	76260	CUVERVILLE SUR YERES
LVIE	CH F. LANGLOIS	76270	NEUFCHATEL EN BRAY
LVIE	EHPAD DU CH DE NEUFCHATEL	76270	NEUFCHATEL EN BRAY
LVIE	ASSOCIATION LA POMMERAIE JEAN VANIER - EHPAD LA POMMERAIE	76280	CRIQUETOT L'ESNEVAL
LVIE	SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILES -SESSD APF	76290	MONTIVILLIERS
PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN
LVIE	CRAHN (CENTRE DE RESSOURCES POUR L'AUTISME DE HAUTE NORMANDIE)	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN
PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
SSR	CH DU BOIS PETIT	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
LVIE	COGERPA - EHPAD LA ROSERAIE	76310	STE ADRESSE
LVIE	IME MAX BRIERE	76320	ST PIERRE LES ELBEUF
LVIE	EHPAD LECALLIER LERICHE	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
SSR	L'ADAPT - CSSRF PÉDIATRIQUE	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
SSR	CHU DE ROUEN	76350	OISSEL
LVIE	CH DE BARENTIN	76360	BARENTIN
SSR	CH DE BARENTIN	76360	BARENTIN
SSR	CH DE L'AUSTREBERTHE	76360	BARENTIN
LVIE	EHPAD JEAN FERRAT	76380	CANTELEU
LVIE	INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION (IDEFHI)	76380	CANTELEU
LVIE	LES PAPILLONS BLANCS	76380	BAPEAUME LES ROUEN
LVIE	ESA ASSOCIATION ACOMAD	76400	FECAMP
LVIE	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	76405	FECAMP
SSR	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	76405	FECAMP
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LUCIE SERGERAERT	76410	TOURVILLE LA RIVIERE

LVIE	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	76410	ST AUBIN LES ELBEUF
LVIE	HL SAINT ROMAIN DE COLBOSC	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHRAPIE MME JOLY SOPHIA	76450	CANY BARVILLE
SSR	SESSAD GEST ET DIM -CANY BARVILLE	76450	CANY BARVILLE
SSR	CH DU GRAND LARGE	76460	ST VALERY EN CAUX
LVIE	CABINET LIBERAL EMILIE CARMELINO	76480	ROUMARE
LVIE	EHPAD MAURICE COLLET	76490	CAUDEBEC EN CAUX
PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY - CENTRE DE PROXIMITÉ DE RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE	76500	ELBEUF
LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARION PANNEKOUCKE	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT
LVIE	FAM LA MARGOTIÈRE - APEI	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT
LVIE	CABINET CAP 'ERGO 276 - JULIE CONFAIS	76530	GRAND COURONNE
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MADAME GUEHO LOU	76550	ST AUBIN SUR SCIE
LVIE	LE BERCAIL ST DENIS	76560	HERICOURT EN CAUX
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE MME FROMAGER CLÉMENCE	76570	PAVILLY
LVIE	CABINET LIBERAL D'ERGOTHERAPIE MME LECHEVALIER AUDREY	76590	ST CRESPIN
PSY	LIGUE HAVRAISE – AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES	76600	LE HAVRE
SSR	CABINET KAHENA LEON	76600	LE HAVRE
LVIE	CABINET LIBERAL EXPERGO	76600	LE HAVRE
SSR	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76600	LE HAVRE
SSR	CRF DE LA HÈVE	76620	LE HAVRE
LVIE	RESIDENCE APF JEAN MARIE BARBIER	76620	LE HAVRE
SSR	EPA -HELEN KELLER	76620	LE HAVRE
LVIE	CROIX ROUGE DU HAVRE	76620	LE HAVRE
LVIE	EHPAD BOUIC MANOURY	76640	FAUVILLE EN CAUX
LVIE	EHPAD RÉSIDENCE D'EAWY	76680	ST SAENS
LVIE	ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL DE GRUGNY	76690	GRUGNY
SSR	CLINIQUE DU PETIT COLMOULINS	76700	HARFLEUR
LVIE	EEAP LES MYOSOTIS	76700	HARFLEUR
LVIE	CABINET LIBERAL MME DEGRYSE ANNE-SOPHIE	76710	ESLETTES
LVIE	FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LES HAUTES EAUX	76740	AUTIGNY

SSR	BTP-RMS	76800	ST ETIENNE DU ROUVRAY
LVIE	RÉSIDENCE MICHEL GRANDPIERRE MBV	76800	ST ETIENNE DU ROUVRAY
LVIE	I.M.E. LE CHATEAU BLANC ARQUES-LA-BATAILLE	76880	ARQUES LA BATAILLE
LVIE	RESIDENCE CHANTECLER	76890	IMBLEVILLE
SSR	LE BRASSET	77100	MEAUX
SSR	CENTRE DE REÉDUCATION DE COUBERT	77170	COUBERT
SSR	CLINIQUE LES 3 SOLEILS	77310	BOISSISE LE ROI
LVIE	ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE	77380	COMBS LA VILLE
PSY	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE
SSR	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE
LVIE	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉE DE LA VALLÉE DU LUNAIN	77710	NANTEAU SUR LUNAIN
LVIE	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉE DE LA VALLÉE DU LUNAIN	77710	NANTEAU SUR LUNAIN
SSR	HOPITAL DE LA PORTE VERTE	78004	VERSAILLES
SSR	CRR SUD YVELINES - LE CERSSY	78120	RAMBOUILLET
SSR	CLINIQUE DE BAZINCOURT	78130	CHAPET
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	78150	LE CHESNAY
SSR	CENTRE DE RÉÉDUCATION DE L'OISEAU BLANC	78200	MANTES LA JOLIE
PSY	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS QUESNAY	78200	MANTES LA JOLIE
PSY	CENTRE GILBERT RABY	78250	MEULAN
LVIE	CABINET LIBÉRAL D'ERGOTHÉRAPIE M LAPIER ARNAUD	78270	BONNIERES SUR SEINE
LVIE	KORIAN LES SAULES	78280	GUYANCOURT
LVIE	MAS LA MAISON DE MARIE	78300	POISSY
SSR	CHI POISSY SAINT GERMAIN EN LAYE	78303	POISSY CEDEX
PSY	INSTITUT MGEN DE LA VERRIÈRE	78320	LA VERRIERE
SSR	INSTITUT MARCEL RIVIERE	78320	LE MESNIL ST DENIS
PSY	CH TEOPHILE ROUSSEL	78360	MONTESSON
SSR	CABINET LIBERAL ANAÏS CHOUARAN	78370	PLAISIR
LVIE	CABINET LIBERAL MAGALI MOLIS	78370	PLAISIR
SSR	CH DE PLAISIR	78370	PLAISIR
LVIE	SAMSAH APAJ YVELINES	78370	PLAISIR

LVIE	CABINET LIBERAL ANAÏS CHOUARAN	78370	PLAISIR
PSY	CH DE PLAISIR	78375	PLAISIR
LVIE	CABINET LIBERAL MME PLAYE ALINE	78390	BOIS D ARCY
LVIE	ADAPT'ERGO CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	78410	FLINS SUR SEINE
LVIE	RESIDENCE ORPEA SAINT REMY	78470	ST REMY LES CHEVREUSE
LVIE	MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE HENRI CUQ	78520	LIMAY
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DE HOUDAN	78550	HOUDAN
SSR	FONDATION MALLET PMPR DE RICHEBOURG	78550	RICHEBOURG
SSR	CESSRIN/MGEN	78600	MAISONS LAFFITTE
LVIE	CABINET LIBERALCHRISTELLE L'HOMMELET	78610	LE PERRAY EN YVELINES
SSR	CLINIQUE APARC	78710	ROSNY SUR SEINE
SSR	HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION	78830	BULLION
SSR	IEM SOC. PHILANTHROPIQUE DE BAILLY	78870	BAILLY
SSR	CLINIQUE DU CHÂTEAU DE GOUSSONVILLE	78930	GOUSSONVILLE
LVIE	CESEP EMAS SESSAD ADAPEI79	79200	POMPAIRE
LVIE	FOYER APF GABRIELLE BORDIER	79200	PARTHENAY
SSR	CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES SITE DE FAYE L'ABESSE	79350	FAYE L'ABBESSE
LVIE	CROIX-ROUGE FRANÇAISE D'AMIENS - SESSAD LES SEPT LIEUES	80000	AMIENS
SSR	SSR HENRIVILLE	80000	AMIENS
SSR	EHPAD DU CHATEAU DE MONTIERES	80000	AMIENS
SSR	PEP 80 IEM ANTOINE DE SAINT EXUPERY	80000	AMIENS
SSR	CHU AMIENS-PICARDIE - SMR MPR	80054	AMIENS CEDEX 1
SSR	CHU AMIENS - SERVICE GERIATRIE CENTRE SAINT VICTOR	80054	AMIENS CEDEX 1
LVIE	CABINET SOM'ERGO	80090	AMIENS
LVIE	ADAPEI 80 - LES PAPILLONS BLANC	80100	ABBEVILLE
SSR	CH ABBEVILLE	80100	ABBEVILLE
PSY	SAMSAH VALLE DE SOMME - LA NOUVELLE FORGE	80100	ABBEVILLE
LVIE	EHPAD ORPEA SAINT FURSY	80200	PERONNE
LVIE	CH DE PERONNE	80201	PERONNE

SSR	CH D'ALBERT	80300	ALBERT
SSR	CENTRE HOSPITALIER	80800	CORBIE
SSR	CRF LES 3 VALLÉES	80800	CORBIE
SSR	CLINIQUE VAL D'AQUENNES	80800	VILLERS BRETONNEUX
SSR	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	83407	HYERES
SSR	CLINIQUE KORIAN MONT VENTOUX	84200	CARPENTRAS
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET	84918	AVIGNON
PSY	EPSM GEORGES MAZURELLE	85000	LA ROCHE SUR YON
SSR	CENTRE HOSPITALIER GEORGES MAZURELLE	85026	LA ROCHE SUR YON CEDEX
LVIE	EHPAD ERNEST GUERIN	85160	ST JEAN DE MONTS
SSR	CSSR VILLA NOTRE DAME	85606	ST GILLES CROIX DE VIE
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTELLERAULT	86100	CHATELLERAULT
LVIE	EMERA - EHPAD EMERAUDES CHAUVIGNY	86300	CHAUVIGNY
SSR	CENTRE HOSPITALIER EMILE DURKHEIM	88191	GOLBEY
PSY	CHS DE L'YONNE	89000	AUXERRE
LVIE	CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS	89700	TONNERRE
LVIE	ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	90800	BAVILLIERS
SSR	CABINET LIBERAL ERGO EVRY LAURIANE GIRAUDEAU	91000	EVRY
SSR	CLINEA CLINIQUE LE MOULIN DE VIRY	91170	VIRY CHATILLON
LVIE	ADEF RÉSIDENCES LES MERISIERS	91390	MORSANG SUR ORGE
LVIE	CABINET AXERGOSUD	91470	FORGES LES BAINS
SSR	CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	91640	BRIIS SOUS FORGES
SSR	CLINIQUE SMR VILLIERS-SUR-ORGE	91700	VILLIERS SUR ORGE
LVIE	CABINET LIBERAL PAULINE LEGRAND	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS
SSR	HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU	91750	CHAMPCUEIL
LVIE	L'ADAPT HAUTS DE SEINE	92320	CHATILLON
SSR	CHU RAYMOND POINCARÉ	92380	GARCHES
LVIE	FONDATION AULAGNIER	92600	ASNIERES SUR SEINE
SSR	CMPR BOBIGNY	93000	BOBIGNY
SSR	CESAP LE CAP VERT	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS

PSY	EPS DE VILLE EVRARD	93332	NEUILLY SUR MARNE CEDEX
SSR	HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES BEGIN	94160	ST MANDE
PSY	CENTRE ALBERT CALMETTE - CH SUD FRANCILIEN	94190	VILLENEUVE ST GEORGES
LVIE	CESAP -EME LE POUJAL	94320	THIAIS
SSR	INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNÉ	94460	VALENTON
SM	CENTRE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	94800	VILLEJUIF
SSR	ETS PUBLIC DE SANTE NATIONALE	94832	FRESNES
PSY	CATTP - CMP THOREZ	95107	ARGENTEUIL
SSR	LA CHATAIGNERAIE MENUCOURT	95180	MENUCOURT
PSY	CHI DES PORTES DE L'OISE	95260	BEAUMONT SUR OISE
LVIE	IME DU BOIS D'EN HAUT	95300	ENNERY
SSR	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	95300	PONTOISE
SSR	CABINET ERGO'LIB	95420	MAGNY EN VEXIN
SSR	GH INTERCOMMUNAL DU VEXIN	95510	AINCOURT
SSR	CENTRE MEDICAL J. ARNAUD	95570	BOUFFEMONT
SSR	HOPITAL SIMONE VEIL	95600	EAUBONNE
SSR	L'HÔPITAL LA ROCHE-GUYON	95780	LA ROCHE GUYON
PSY	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	95800	CERGY
LVIE	SAVS - SAMSAH APF	95803	CERGY
SSR	CH MAURICE SELBONNE	97125	BOUILLANTE
PSY	CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	98713	PAPEETE
SSR	CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE TE TIARE	98717	PUNAAUIA - TAHITI

ANNEXE IX

PLAN LOCAUX : BATIMENT PRINCIPAL

